

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 20 janvier 2022 - 18 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 32 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RICHARD, RIPOLL, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BRUN a donné procuration à Mme STEMER Mme ROUER a donné procuration à Mme RICHARD Mme VALENTI a donné procuration à Mme LE PRIOL M. BONNET a donné procuration à M. PILET M. LOUZON a donné procuration à M. BAË M. MAILHÉ a donné procuration à Mme MARNAC
ABSENT(E)S	/
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme MARNAC Sandrine
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2021 3 - Modification de la tarification de la ludothèque - concours de puzzle 4 - Chemin des illuminations 5 - Demande d'une subvention auprès de l'État pour les travaux de préservation et de solidification de l'ancienne gare 6 - Adoption des états des restes à réaliser 2021 - budget principal communal 7 - Saisine du Conseil de la Ville - achat groupé d'énergie 8 - Convention permanente de groupement de commandes Mairie-CCAS pour l'ensemble des marchés publics de ces deux entités 9 - Résiliation partielle du bail emphytéotique signé avec l'Office Public de l'Habitat de Haute-Garonne (OPH 31) et cession du bail par OPH à la SA des Chalets - résidence Colléoni située 2250 route de Tarbes/9 bis rue du 8 Mai 1945 10 - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BR n° 43 sise 7 avenue du 19 Mars 1962 11 - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BR n° 55 située près de la route de Tarbes 12 - Dénomination de l'extension du gymnase de Cantelauze 13 - Création d'un Comité Social Territorial commun Mairie-CCAS 14 - Modification de la convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'État 15 - Déplacement des limites d'agglomération sur la RD 632 - Pistoulet 16 - Enquête publique du Conseil Régional Occitanie - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET OCCITANIE 2040 17 - Enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme 18 - Bilan sur la situation du lotissement Hournes-Portérény 19 - Travaux du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) - enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et Télécom - RD 632 phase 2 20 - Le Muretain Agglo - informations diverses 21 - Le Muretain Agglo - modification des statuts pour le transfert de compétence supplémentaire en matière de tourisme et de chemins de promenade et de randonnée 22 - SMGALT - modification des statuts 23 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 24 - Questions orales posées par les divers groupes 25 - Informations diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 13 janvier 2022	du Conseil Municipal : 33
envoi : 14 janvier 2022	en exercice : 33
affichage : 14 janvier 2022	présents : 27
	votants : 33

Modalités d'organisation de la séance

Mme la Maire : nous continuons au Trépapé comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs mois compte-tenu du contexte sanitaire.

La séance est retransmise en direct sur YouTube.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Bilan des autorisations d'urbanisme de 2021
2. Entretien des fossés

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : je vous propose de désigner le secrétaire de séance. C'est au tour du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : ce sera Mme MARNAC.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme MARNAC Sandrine, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : je vous propose de commencer par le point n° 4 "chemin des illuminations".

4 - CHEMIN DES ILLUMINATIONS

Mme la Maire : si vous le voulez bien, nous allons commencer le Conseil Municipal par le point qui concerne l'accueil de certains des Fonsorbais qui se sont inscrits à l'animation que nous avons appelée cette année "le chemin des illuminations", qui remplace le "Père Noël d'Or" tel que nous l'avions mis en œuvre les années précédentes.

Mesdames et Messieurs, je voulais vous remercier, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, d'avoir fait cette démarche et de vous être inscrits dans ce dispositif.

L'objectif est de faire plaisir. Vous vous faites plaisir en illuminant vos maisons, vous faites plaisir sans aucun doute à vos enfants, et, en l'occurrence, vous avez fait plaisir aux Fonsorbais qui ont eu connaissance de vos adresses et qui ont pu ainsi passer devant vos décorations pour apprécier votre travail, parce que je pense que cela ne se fait pas facilement. Il y a fort probablement beaucoup de temps, beaucoup d'énergie pour arriver à mettre en œuvre les illuminations telles que vous les faites devant vos domiciles.

Je tenais donc tout particulièrement à vous remercier. Pour cela, nous avons prévu, symboliquement, quelques chocolats qui viennent de "la Fève au Palais", chocolaterie Fonsorbaise, de la part du Conseil Municipal.

Merci à vous. J'espère que cela fera école et que vous serez de plus en plus nombreux à participer à ce type d'animation. L'objectif est aussi de participer à la vie de sa ville et de mettre de la joie au cœur de tout un chacun. Cela fait plaisir aux enfants, mais aussi aux parents, alors, encore une fois, merci à vous.

Nous sommes désolés, cette façon de fonctionner n'est pas très conviviale, vous êtes assis sur vos chaises, nous vous remettons un paquet de chocolats, mais dans le contexte sanitaire actuel, nous n'en sommes pas à nous serrer la main, à nous faire la bise et à se regrouper pour faire des photographies.

Encore une fois, merci à vous.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Nous nous joignons à l'ensemble du Conseil Municipal pour adresser les félicitations.

Est-ce qu'il y aura une mise en valeur des illuminations qui ont été primées ? Et par quel biais ? Comme nous sommes dans une période particulière, il ne peut pas y avoir les manifestations qu'il y avait habituellement,

donc, est-ce qu'il est prévu, prochainement, quelque chose pour les mettre en valeur auprès du grand public ?

Mme la Maire : notamment sur le prochain bulletin municipal, il sera question du fait qu'a été récompensé l'ensemble des participants. La mise en valeur, cela veut dire faire une photo de chacune des maisons et la publier ?

M. Pilet : par exemple. Cela pourrait être cela pour montrer l'effort et ce qu'ont fait les personnes. Je crois que c'est un moyen ; ils ont passé du temps, de l'argent, de l'énergie, je crois que c'est le mettre en avant. Si les personnes sont d'accord par rapport aux photos.

M. Fédou : pareil, notre groupe s'associe à tout le Conseil Municipal pour dire un grand merci aux personnes qui se sont investies comme chaque année aux illuminations de Noël.

Juste un petit détail : le concours sera reconduit les années prochaines ou pas ?

Mme la Maire : en fait, nous n'étions plus dans la démarche de concours. Cela a été à la demande, me semble-t-il, mais Mme VOISIN peut peut-être en parler, des personnes présentes l'année dernière au moment de la remise des prix. Elles ont estimé que ce n'était pas judicieux de fonctionner sur le mode de concours, mais que nous pouvions être plutôt sur "un sentier des illuminations", et annoncer uniquement que telle ou telle maison est illuminée au numéro de telle rue, plutôt que de les classer. Nous avons donc éliminé cette notion de concours.

M. Fédou : après, c'est vrai, comme le disait Jean-Claude, qu'il serait intéressant de mettre en valeur ces gens qui se sont investis sur ces illuminations.

Mme la Maire : nous y penserons pour l'année prochaine. Nous demanderons au service communication de faire le tour pour publier les photos de chacune des maisons. Le fait de s'inscrire sur "le chemin des illuminations" voudra dire que, nous modifierons peut-être le règlement, je ne sais pas si c'est d'ores et déjà écrit, que la Mairie pourra venir photographier vos devants de porte pour en faire bénéficier le plus grand nombre par le biais de nos réseaux, qu'il s'agisse de notre site, de Facebook, etc., si vous êtes d'accord. Je ne sais pas ce que vous en pensez, Fonsorbaïses et Fonsorbaïs qui ont participé cette année. Si cela vous convient, nous rajouterions cela sur le formulaire d'inscription, à savoir que vous donnez l'autorisation de photographier vos façades et jardins.

Peut-être avez-vous fait des photos de vos propres devants de portes ? C'est cela ? ... Si vous voulez les faire passer au service communication, à ce moment-là nous pourrions très bien les communiquer.

Mme Voisin, Ajointe déléguée au secteur "implication citoyenne et démocratie participative" : c'était effectivement prévu dans le formulaire d'inscription, que les personnes proposent des photos de leurs illuminations.

Mme la Maire : d'accord. C'était déjà d'ores et déjà prévu ? ... Parfait.

M. Pilet : donc, autant nous en servir. J'ai même entendu que des gens avaient fait des petites vidéos, qui peuvent peut-être, suivant la qualité, être mises sur le site aussi.

Mme la Maire : à voir avec le service communication. Nous allons vous écrire, nous avons sans aucun doute vos adresses mail respectives, afin de récupérer les photos ou vidéos que vous voudrez bien nous faire passer pour les mettre sur nos médias. C'est bon pour tous ? ... Parfait.

Merci encore à vous. Vous pouvez très bien rester pour assister au Conseil Municipal si vous le souhaitez.

Mme la Maire : j'aurais pu commencer par cela, parce qu'il est vrai que nous ne nous sommes pas vus depuis le début de l'année : présenter tous mes vœux de bonne année, à vous, à vos proches, et tous nos vœux à la ville de Fonsorbes également.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2021

Mme la Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 ?

M. Pilet : oui. Je l'ai signalé par mail. Dans ce procès-verbal, il manque l'intervention de la fille de Mme CLAVERIE. J'ai donc demandé que cela y soit pour que nous puissions comprendre le déroulé des débats qui ont suivi. Sachant qu'elle est intervenue avec un jeu de questions-réponses, il me semble que cela permet de comprendre. J'ai bien vu les points du règlement intérieur du Conseil Municipal, mais nous l'avions déjà fait dans le passé. J'avais donc proposé, dans mon dernier mail, de l'inclure de manière à ce que nous voyions bien le déroulé et comment nous en sommes arrivés à prendre la décision au final. Et que nous puissions peut-être nous revoir, les Présidents de groupes, pour le règlement afin de préciser ces points-là de manière à ce que ce soit clair pour l'avenir.

Mme la Maire : écoutez M. PILET, la réponse que nous vous avons faite est très claire. Il y a un règlement du Conseil Municipal, que vous connaissez puisque vous l'avez validé en tant que Président de groupe au

début de ce mandat-ci. Il prévoit que le public n'a pas à prendre la parole, il ne peut prendre la parole que s'il en a l'autorisation. L'autorisation ne lui a pas été donnée, donc ...

M. Pilet : ... la fois précédente, tout cela s'était produit, c'était le même cas, l'accord ne lui avait pas été donné. Je pense même que c'était moi qui étais intervenu pour dire qu'il fallait qu'il réponde puisqu'il était mis en cause ; il n'y avait pas eu d'accord, mais cela avait été intégré. Je pense que là, cela s'est passé exactement de la même manière. Donc, nous demandons clairement que ce soit intégré puisqu'il y a eu des échanges. Il n'y aurait pas eu d'échange, la position aurait été de dire "non, nous refusons d'entendre, nous refusons d'échanger", nous serions dans le point du règlement. Mais là, nous avons créé un débat ...

Mme la Maire : ... non, nous n'avons pas créé de débat ...

M. Pilet : ... si, si ...

Mme la Maire : ... nous avons répondu à une dame ...

M. Pilet : ... si, nous avons créé un débat, nous avons répondu implicitement ...

Mme la Maire : ... nous avons répondu à une administrée qui avait pris la parole de façon intempestive, et compte-tenu de l'état dans lequel elle était, j'ai estimé légitime de lui répondre. Mais pour autant, j'aurais très bien pu ne pas lui répondre, et lui dire "Madame, vous rendez le micro à M. PILET qui vous l'a donné alors qu'il n'avait pas à vous le donner". Cela aussi, M. PILET, je ne vois pas à quel titre vous donnez le micro à quelqu'un présent dans le public.

Donc, il y a un règlement, que vous avez validé, et, à partir de là, nous respectons le règlement, et cet échange n'a pas lieu d'être dans le procès-verbal.

M. Fédou : nous sommes sur la même longueur d'ondes que Jean-Claude. Étant donné que ce fait avait été déjà pris le 30 janvier 2020 ...

Mme la Maire : ... vous regarderez le contexte, M. FÉDOU, j'avais donné la parole à M. ESPINASSE, puisqu'en l'occurrence il s'agissait de lui. Alors que là, la parole a été prise de façon intempestive.

M. Fédou : tout à fait. Mais, nous pouvons interpréter cette fois-ci : est-ce que dans les propos qui ont été dits ce jour-là, des propos vous gênent à être retranscrits ou pas ?

Mme la Maire : c'est la règle. Nous avons tous validé, nous avons tous voté un règlement, et vous êtes en train de dire qu'il faut transgresser le règlement. Le règlement est valable pour tout un chacun, il s'applique dans cette circonstance-là. Et donc, à partir de là, je ne vois pas où est la polémique.

M. PILET, vous n'aviez pas à donner le micro à cette personne-là, c'est clair, et elle, elle n'avait pas à intervenir comme elle est intervenue ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Vous aviez engagé un échange avec cette dame, la moitié de la salle n'entendait pas, il était normal que tout le monde entende. Cela me paraît logique et normal. Vous auriez dû avoir ces réactions le jour du Conseil Municipal, ce n'est pas à posteriori. Si vous n'étiez pas d'accord avec ce qu'il se passait, vous auriez dû dire "non, nous ne lui donnons pas le micro, nous interrompons la discussion". Donc, c'est ce que je dis : c'est un accord implicite. Dans le règlement intérieur du Conseil Municipal, il est indiqué que la parole peut être donnée sous certaines conditions aux personnes du public. Là, il y avait beaucoup d'émotion, je pense que

Mme la Maire : ... c'est pour cela que je lui avais répondu, point.

M. Pilet : oui, mais c'est ce qui explique après le déroulé du débat, c'est un ensemble qui doit être cohérent.

Si vous restez sur votre position, nous, nous ne voterons pas ce procès-verbal.

Mme la Maire : pas de problème.

M. Fédou : nous serons dans le même cas. Nous voterons contre ce procès-verbal.

Mme la Maire : s'il n'y a pas d'autres remarques sur ce procès-verbal, je le mets aux voix.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Richard, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Mailhé et Pilet)
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	1 (Mme Le Priol, absente au CM du 02/12/21)

M. Pilet : excusez-moi. Pour le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", sur le vote qui vient d'avoir lieu, il a été compté combien de participations ?

Mme la Maire : je suppose les cinq. Cinq contre.

M. Pilet : je veux en être sûr parce que je ne sais pas si l'on a vu Audrey qui, derrière, a levé les deux mains.

Mme la Maire : oui, elle bien levé les deux mains.

M. Pilet : c'est bon ? Merci.

3 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA LUDOTHÈQUE - CONCOURS DE PUZZLE (délibération n° 2022-001)

M. Barba, Conseiller délégué à la culture : la tarification municipale relative aux concours de puzzle organisés par la ludothèque est à ce jour appliquée conformément à la délibération du 16 juillet 2020 (n° 2020-103), à savoir :

PRESTATIONS	TARIF APPLICABLE	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES
LUDOTHÈQUE		
Concours de puzzle pour Fonsorbais et Extérieurs		
• en binôme - 2 fois 500 pièces	10,00 € par personne	/
• 100 à 200 pièces	5,00 € par enfant	

Cependant, il est proposé de modifier la tarification pour les binômes afin que le tarif s'applique pour le binôme et non par personne. La tarification serait donc la suivante :

PRESTATIONS	TARIF APPLICABLE	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES
LUDOTHÈQUE		
Concours de puzzle pour Fonsorbais et Extérieurs		
• en binôme - 2 fois 500 pièces	10,00 € par binôme	/
• 100 à 200 pièces	5,00 € par enfant	

La tarification pour les autres prestations de la ludothèque, ainsi que celles de la médiathèque et de la médiathèque-ludothèque restent inchangées.

Ce dossier a été examiné par la commission culture du 29 novembre 2021.

Le prochain concours de puzzle est prévu le 13 mars 2022.

Mme la Maire : donc, 10 € par binôme au lieu de 10 € par personne.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification de la tarification des concours de puzzle organisés par la ludothèque.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR LES TRAVAUX DE PRÉSERVATION ET DE SOLIDIFICATION DE L'ANCIENNE GARE (délibération n° 2022-002)

M. Séverac, Premier Adjoint au Maire : ce dossier a été examiné par la commission des finances le 12 janvier 2022.

Nous souhaitons préserver et conserver l'ancienne gare qui représente le patrimoine communal ; il n'y en a pas tellement à Fonsorbes, nous sommes très attachés à le conserver.

Des travaux de réhabilitation de l'ancienne gare sont prévus et sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissements 2022-2026, en deux tranches : une pour 2022 et une pour les années à venir qui donneront donc lieu à réflexions et discussions pour savoir quelle sera la destination et l'utilisation de ce lieu.

Pour cette année, nous vous proposons des travaux parce que nous avons fait venir un expert en structures des bâtiments. Les études ont démontré qu'un certain nombre de travaux de stabilisation de l'ouvrage devait être réalisé assez rapidement. Il est donc prévu de réaliser les travaux suivants en 2022 :

- renforcement de structure par reprise et colmatage des fissures
- soutènement par plots, notamment dans un angle, celui qui est face au CCAS

- reprise de toitures
- désamiantage et démolition du local de stockage et des annexes, c'est-à-dire le poulailler également situé sur le terrain

Quand nous parlons de "local de stockage", il s'agit du petit local de stockage qui a été ajouté, dans lequel était stocké le matériel pour le tennis, peut-être même à une certaine époque pour le football. Il ne s'agit pas du local initial de stockage de la gare, qui fait partie du même tronc que le corps central de la gare elle-même. Ce petit local est recouvert d'éverite, je crois, avec donc présence d'amiante.

Il s'agit donc de faire ces travaux de préservation et de solidification, et, ensuite, nous aurons l'occasion de débattre et de discuter de l'avenir du lieu et de sa réhabilitation plus vaste.

Nous vous proposons donc de demander une subvention auprès de l'État dans le cadre de l'appel à projet des subventions pour l'exercice 2022 (DETR, DSIL, DISD et FNADT) pour ces travaux de préservation et de solidification de l'ancienne gare.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Travaux	93 885,87 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	93 885,87 €
RECETTES	
Subvention espérée ETAT (DETR, DSI, ...)	28 166,00 €
TOTAL RECETTES ESPÉRÉS	28 166,00 €
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	65 719,87 €

Mme la Maire : avez-vous des questions, des remarques ?

M. Pilet : oui. Nous nous félicitons, déjà, de cette demande de subvention. Du coup la commune s'engage à consolider et préserver ce bâtiment. Nous voyons que c'est dans des coûts relativement raisonnables, qui n'ont rien à voir avec ce qui nous avait été présenté sans devis, uniquement oralement en disant que c'était trop cher, c'était l'ancienne Majorité qui nous avait indiqué cela alors que nous demandions la préservation de cette gare, on nous disait que cela coûtait beaucoup trop cher pour uniquement les travaux de consolidation des fondations, cela coûtait plus de 200 000 €. Nous voyons aujourd'hui que pour 93 000 € nous avons trois corps de métier qui interviennent, dont la toiture, les fondations. Donc, nous ne pouvons que nous en réjouir et nous l'exprimons très clairement.

Nous espérons qu'il y aura un vrai travail collectif, par rapport au premier débat que nous avons eu avec cette nouvelle équipe, où il semblait qu'il y avait deux choix possibles dans la manière de les traiter : soit la Majorité avançait toute seule, soit nous travaillions collectivement. Là aussi, j'entends que nous nous orientons vers un travail collectif. Nous nous en réjouissons donc encore plus. Et, nous aimerions qu'il y ait une date de la commission travaux pour parler un peu plus en détail de ces travaux de rénovation et de ce qui doit être fait, pour que nous soyons informés le mieux possible et que nous puissions voir après, je ne sais pas si c'est la commission travaux, comment nous allons avancer dans les perspectives pour le devenir de cette gare. Merci.

Mme la Maire : je crois que c'est encore prématuré, nous n'en sommes pas là. Pour l'instant, nous en sommes à consolider le bâtiment, et nous réfléchissons ultérieurement, puisque c'est dans notre PPI, sur la fin du mandat, nous avons donc largement le temps de réfléchir à ce que nous ferons de cet équipement et de la façon dont nous l'intégrerons peut-être dans un projet plus large que la réhabilitation simple du bâtiment de la gare, compte-tenu des terrains situés autour.

M. Fédou : juste pour dire notre position : il est vrai que le patrimoine de Fonsorbes doit être préservé, et la gare en fait partie parce que c'est quand même un monument qui est essentiel pour certains Résistants pendant la guerre, c'est symbolique.

Tous les groupes du Conseil Municipal avaient proposé, pendant la campagne, la réhabilitation de cette gare, donc nous serons très vigilants là-dessus aussi. Il est vrai que sur le PPI, c'est sur 2025, et nous souhaitons, comme M. PILET, être associés au devenir de cette gare, lieu essentiel à Fonsorbes.

Mme la Maire : donc, commençons par la consolider et demandons la subvention à l'État.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'État, dans le cadre de la DETR de 2022, pour les travaux de préservation et de solidification de l'ancienne gare.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - ADOPTION DES ÉTATS DES RESTES A RÉALISER 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL (délibération n° 2022-003)

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : nous vous proposons d'adopter l'état des recettes engagées non liquidées et celui des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2021 concernant le Budget Principal communal :

- Recettes : 728 631,00 €
- Dépenses : 670 176,00 €

Le récapitulatif était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Le dossier a été examiné par la commission finances du 12 janvier 2022.

Mme la Maire : je crois qu'une question avait été posée en commission finances sur une subvention de 2017 d'un montant de 2 500 €. Vous avez eu la réponse, me semble-t-il.

M. Pilet : oui. Je vais la donner à tout le monde. En fait, ce n'était pas en commission finances, c'était à posteriori que j'avais posé la question. J'explique : au niveau des recettes, des subventions ne sont pas encore rentrées dans les caisses de la commune, et nous avons un délai de trois ans pour les récupérer. Comme il est indiqué 2017 sur le document, je m'en suis inquiété puisque nous sommes en 2022. En fait, la précision qui m'a été apportée est que c'est au moment de la décision par la collectivité qui attribue la subvention que le délai court. Donc, en l'occurrence, c'est 2021, je crois, de mémoire, donc nous sommes bien dans les temps. Je me dis que peut-être, sur les tableaux de suivi, ce serait bien d'indiquer la date d'obtention, comme ça, nous sommes bien sûrs de suivre l'histoire des trois ans.

Mme la Maire : je vous rassure par rapport à cela, c'est quelque chose qui est suivi de très près par le service subventions et par la Directrice Générale des Services. Donc, n'ayez pas d'inquiétude sur le fait que, lorsque des subventions nous sont attribuées, nous faisons le nécessaire pour les récupérer en temps et en heure. En l'occurrence, il est question, si nous parlons bien de la même chose, de 2 500 €. Les travaux qui justifiaient cette subvention sont terminés et ont été surestimés lorsque nous avons déposé la demande de subvention. Nous avons donc eu une subvention qui correspond aux travaux que nous avons effectués, qui étaient bien inscrits dans l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée). Nous avons fait ce que nous nous étions engagés à faire, pour un montant moindre que ce qui était initialement prévu.

M. Pilet : c'est une autre information que vous donnez du coup.

Mme la Maire : je parle des travaux d'accessibilité ...

M. Pilet : ... il y en a une qui m'a échappé alors ; je parlais de la Béouzo ...

Mme la Maire : ... oui, c'est bien cela ...

M. Pilet : ... oui c'est ça, accessibilité. C'est une autre information, vous voyez, c'est bien que nous en discutons ; donc, en fait, c'est une subvention dont nous ne toucherons pas cette partie.

Mme la Maire : il n'y a pas de raison à ce que nous la touchions, à priori, puisque le montant des travaux a été moindre que ceux que nous avions prévus. Les travaux ont été faits, sur lesquels ...

M. Pilet : ... donc, ce n'est pas un reste à réaliser du coup.

Mme la Maire : non, ce n'est pas un reste à réaliser.

M. Pilet : donc, là, cela veut dire que l'alerte que je faisais, en fait, c'est une erreur ? Donc, cela veut bien dire, et cela montre bien l'importance, du coup, d'avoir des documents précis et que nous fassions notre travail d'Élu tous ensemble de regarder de plus près puisque là ...

Mme la Maire : ... nous allons avoir l'explication de la part de Mme MOURAREAU ...

La Directrice Générale des Services : ... ce n'est pas une erreur. Nous l'avons laissée jusqu'au bout de ce qui était possible au cas où nous aurions d'autres travaux à faire. C'est pour cela que nous la laissons quand même dans l'attente de voir si nous avons des travaux à rajouter.

M. Pilet : ce n'est pas la même chose, du coup.

La Directrice Générale des Services : pour ce qui était prévu initialement, les travaux ont été faits, pour un coût légèrement moindre. Mais, par contre, nous avons laissé cette inscription jusqu'au bout pour vérifier que nous n'ayons pas d'autres travaux complémentaires, sur le même sujet d'accessibilité quand même. Mais, ce n'est pas le cas, puisqu'effectivement, en février, cette subvention va s'éteindre.

M. Pilet : du coup, elle va être rendue. Donc, ce n'est pas un reste à réaliser. Afin, elle ne sera pas demandée.

La Directrice Générale des Services : oui. Elle ne sera pas demandée dans l'année 2022.

M. Pilet : du coup, ma question sur les documents est d'autant plus légitime. Nous le reprendrons en commission finances, il faudra que nous ayons des informations plus précises.

La seconde intervention que je voulais faire était sur les dépenses, sur l'article référencé 2183 : le portable à un élu. Comme vous le savez, Christophe BONNET est revenu plusieurs fois sur cette question, nous voulions donc savoir quand est-ce qu'il pouvait venir retirer le portable puisque nous nous sommes dit que c'était pour lui cet achat de portable. Donc, nous voulions déjà vous remercier ...

Mme la Maire : ... pardon ? Excusez-moi, je n'ai pas dû bien comprendre.

M. Pilet : je disais : nous avons vu qu'un portable allait être acheté pour un élu en dépenses. Comme Christophe BONNET n'a cessé de dire qu'il fallait s'équiper, donc nous nous sommes dits que nous étions très contents ...

Mme la Maire : ... M. PILET, je n'ai même pas de portable payé par la Mairie. Le portable en question est fort probablement ...

M. Pilet : ... il va être déçu ...

Mme la Maire : ... celui qui a été payé pour notre Adjoint aux finances. Je suppose qu'il est question de celui-ci. Nous n'avons pas du tout envisagé d'acheter des portables pour les élus, et de la Majorité, et de l'Opposition à fortiori. Mais, si nous en achetions pour les 25 élus de la Majorité, nous en acheterions aussi pour ceux de l'Opposition. Mais, ce n'est pas le cas. Le seul qui ait un portable payé par la commune, à ma connaissance, c'est M. RIVIER, de par ses fonctions d'Adjoint aux finances.

M. Pilet : d'accord. Donc, je refais la proposition ...

Mme la Maire : ... donc, pas de cadeau de Noël pour M. BONNET.

M. Pilet : oui, il va être déçu, il n'est pas là, je vais devoir lui annoncer la douloureuse nouvelle.

M. Fédou : sur les restes à réaliser, nous constatons chaque année que des dépenses sont engagées mais qu'elles ne sont pas finies.

Juste une petite précision sur le reste à réaliser concernant le terrain de foot synthétique. Parce que nous voyons qu'il y a juste la maîtrise d'œuvre plus l'assistance technique, mais ...

Mme la Maire : ... effectivement, c'est un dossier qui a pris beaucoup, beaucoup de retard, et nous le regrettons, ...

M. Fédou : ... où en sommes-nous aujourd'hui ? Parce que sur le PPI de 2022, il n'est pas budgétisé non plus.

Mme la Maire : d'après ce qui m'a été dit, mais j'attends de voir, les travaux devraient être finis pour juin. Mais là, à ma connaissance, rien n'a commencé. L'entreprise est désignée. Probablement que le contexte météo, avec la pluviosité qu'il y a eu, explique peut-être le fait qu'ils ne puissent pas intervenir. Mais, normalement, le chantier devrait débuter incessamment sous peu, si je peux le dire comme cela.

M. Fédou : d'accord. Donc, c'est normal que nous ne le retrouvions pas sur les restes à réaliser ? C'est normal.

La Directrice Générale des Services : non. Le marché de travaux est en cours, nous n'avons donc pas encore désigné l'entreprise en fait. C'est pour cela qu'il n'est pas dans les restes à réaliser ; du moment que nous n'avons pas une pièce officielle, nous ne pouvons pas l'inscrire puisque nous n'avons pas de marché signé.

Mme la Maire : pardon, je me suis trompée. Je pensais que l'entreprise avait été désignée, c'est le maître d'œuvre.

M. Fédou : d'accord. Merci.

Mme la Maire : mais, l'engagement pris par les services, à savoir maintenant s'ils seront en capacité de les tenir parce que cela a encore pris du retard, était juin.

M. Fédou : donc, potentiellement opérationnel pour la rentrée de septembre.

Mme la Maire : nous allons le dire ainsi. Nous serons peut-être plus réalistes.

M. Pilet : du coup, pour expliquer notre vote puisque cela semblait ne pas poser de problème, nous étions partis pour voter pour, mais là, nous avons vu les deux petits quiproquos qu'il y a eu, nous allons nous abstenir.

Mme la Maire : d'accord. En fait, vous vous abstenez pour une histoire de 2 500 € sur 728 631 € ...

M. Pilet : ... non, pour reprendre l'ensemble des documents. Nous voyons deux incompréhensions, il y en a peut-être d'autres. Cela veut dire que nous nous sommes dit que nous sommes peut-être passés à côté de quelque chose, nous devons faire notre travail correctement, donc nous préférons nous abstenir. C'est tout.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les états des restes à réaliser 2021 du budget principal communal selon les montants indiqués ci-dessus.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

7 - SAISINE DU CONSEIL DE LA VILLE - ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE (délibération n° 2022-004)
--

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne et démocratie participative" : le Conseil de la Ville a été créé par délibération du 11 février 2021 (n° 2021-018). Les modalités de fonctionnement de cette instance prévoient qu'elle serait amenée, sur saisine du Conseil Municipal ou en auto-saisine, à travailler sur des thèmes de réflexion généraux ; cette saisine devra préalablement être validée en Conseil Municipal, et devra être détaillée avec un échéancier, la date finale étant le rapport au Conseil Municipal.

Aussi, il est proposé de saisir le Conseil de la Ville pour réaliser une étude et communiquer son avis sur l'opportunité et les possibilités de proposer des achats groupés d'énergie. Cela fait suite à la demande de l'atelier "énergie-déchets". Dans le contexte de transition écologique, de lutte contre le réchauffement climatique et de promotion d'une démarche de développement durable et soutenable pour toutes et tous, la question de l'énergie est essentielle. De la production d'énergie, notamment énergie verte et renouvelable, à sa distribution et son utilisation économe, à son coût en augmentation considérable depuis des mois et pour le futur, l'évolution de cette charge nécessaire ne manque pas d'interroger nos concitoyens et de peser sur leur pouvoir d'achat.

Aussi, la saisine du Conseil de la Ville porte sur l'étude des différentes possibilités pouvant être développées pour offrir des solutions à nos concitoyens, et en particulier les possibilités de recours à des systèmes d'achats groupés entre citoyens, comme il en existe déjà dans d'autres villes. Le Conseil de la Ville appréciera l'opportunité et définira les modalités de mise en œuvre. Pour cela, le Conseil de la Ville étudiera les solutions existantes, les avantages et inconvénients de chacune, les coûts afférents et les modalités de mise en œuvre possibles et fera des propositions concrètes à court et moyen terme. Le Conseil de la Ville devra réaliser un rapport final de ses investigations pour la séance du Conseil Municipal de novembre 2022, avec une rencontre d'étape tous les 3 mois avec l'Adjointe déléguée à l'implication citoyenne et une réunion avec la commission implication citoyenne avant la présentation en Conseil.

Ce dossier a été examiné par la commission implication citoyenne du 8 décembre 2021. Au cours de cette commission, les membres ont décidé :

- de proposer cette saisine sur l'achat groupé d'énergie
- de préciser le calendrier
- de demander des volontaires aux Conseils de Quartiers dès le 21 janvier et de lancer un appel à candidatures sur le site internet, les réseaux sociaux, les panneaux lumineux

si, bien-sûr, cela est voté en Conseil Municipal.

Une réunion est prévue pour la présentation des membres qui se seront proposés. Je vous rappelle qu'il y a 8 membres issus des Conseils de Quartiers et 8 volontaires, ou 8 personnes tirées au sort sur les listes électorales si nous n'avions pas ces 8 volontaires inscrits. Il y aura donc une première réunion au cours de laquelle nous définirons l'organisation matérielle, une fois que sera constitué ce Conseil de la Ville.

M. Fédou : juste pour appuyer les propos de Geneviève. Nous sommes favorables à cette démarche, qui est en plus initiée par l'atelier "énergie-déchets", qui provient quand même des habitants Fonsorbais qui ont fait cette proposition, et qui s'inscrit durablement vers du développement quand même durable, et aussi pour faire baisser la facture énergétique pour les habitants. C'est donc dans un intérêt général. Nous sommes donc favorables.

M. Pilet : une précision par rapport à l'énergie : c'est gaz-électricité ou uniquement électricité ?

Mme Voisin : "achat groupé d'énergie", donc tout type d'énergie.

Mme la Maire : de toute façon, le Conseil de la Ville va se saisir de la problématique et verra vers quoi il s'orientera : est-ce qu'il ne traitera que l'électricité ? Ou que le gaz ? Ou est-ce qu'il aura une réflexion portée sur les deux sources d'énergie ? Il a la main sur le dossier ...

Mme Voisin : ... l'objectif est effectivement de laisser le Conseil de la Ville travailler, donc en lien avec moi puisque je suivrai l'avancée des travaux, mais aussi en lien avec les services de la commune si nécessaire pour l'aider dans sa réflexion.

M. Pilet : vu le coût de l'énergie, nous pensons que ce serait bien, s'il le pouvait, toujours pareil, c'est aussi en terme de possibilité, étudier pour les deux sources d'énergie, qui sont le gaz et l'électricité. Et, nous rajouterions en proposition aussi, la possibilité de voir comment lier l'achat avec les systèmes de production. Parce que là, il peut exister des choses assez intéressantes. Mais, c'est vrai que cela lui fera un sacré chantier dans le temps imparti. Mais, si cela peut être fait, si nous pouvions l'inviter à y réfléchir, ce serait une bonne chose.

Donc, nous aussi, nous sommes très favorables à cette démarche, et nous la soutenons entièrement.

Mme la Maire : parfait. En espérant que nous arrivions à réunir un Conseil avec des participants en nombre suffisant, et efficaces sur le sujet. Mais je n'ai pas de doute là-dessus. S'il n'y a peut-être pas de volontaires,

nous tirerons au sort, des Fonsorbais seront sollicités, qui seront étonnés d'avoir été tirés au sort, et rentreront dans le jeu comme nous l'avons vu sur d'autres instances.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de saisir le Conseil de la Ville pour réaliser une étude des différentes possibilités de recours à des systèmes d'achats groupés entre citoyens.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - CONVENTION PERMANENTE DE GROUPEMENT DE COMMANDES MAIRIE-CCAS POUR L'ENSEMBLE DES MARCHÉS PUBLICS DE CES DEUX ENTITÉS (délibération n° 2022-005)

Mme la Maire : nous ne faisons que reconduire une convention qui existe déjà. Il est donc proposé de signer une convention permanente de groupement de commandes avec le CCAS pour l'ensemble des marchés publics qui pourraient concerner simultanément ces deux entités. Une convention de même objet a été approuvée par délibération du 11 avril 2018 pour une durée de deux ans.

Ce groupement de commandes aurait pour objectif de couvrir divers besoins, donc de lancer plusieurs consultations. Son coordonnateur serait la Mairie. Dans un premier temps, cela concernerait le marché de fourniture des photocopieurs et des imprimantes, ainsi que le marché des assurances.

Cette convention serait conclue pour une durée de cinq ans.

Le projet de convention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention permanente de groupement de commandes Mairie-CCAS pour l'ensemble des marchés publics de ces deux entités.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - RÉSILIATION PARTIELLE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE SIGNÉ AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE HAUTE-GARONNE (OPH 31) ET CESSION DU BAIL PAR OPH A LA SA DES CHALETS - RÉSIDENCE COLLÉONI SITUÉE 2250 ROUTE DE TARBES/9 BIS RUE DU 8 MAI 1945 (délibération n° 2022-006)

Mme la Maire : il est proposé de procéder à une résiliation partielle du bail emphytéotique de la résidence Colléoni, située 2250 route de Tarbes / 9 bis rue du 8 mai 1945 sur la parcelle BS 250, ainsi qu'à la cession du bail emphytéotique par l'OPH 31 à la SA des CHALETS.

Le renouvellement du bail emphytéotique a été approuvé par délibération du 29 octobre 2014, pour une durée de trente ans avec l'OPH 31 pour les six logements situés 2250 route de Tarbes/9 bis rue du 8 Mai 1945 à Fonsorbes.

Cependant, les 4 logements situés dans les 2 bâtiments les plus proches de la route de Tarbes nécessitent des travaux importants, notamment pour des infiltrations ; les locataires de ces logements ont dû partir compte-tenu de la vétusté, de la dégradation des locaux.

L'OPH 31 a missionné un architecte pour mener une étude. Le montant estimatif des travaux était entre 416 000 € et 526 878 € selon les scénarii. Vu la charge financière, cet organisme a décidé de ne pas engager les travaux.

Suite à un accord avec la Mairie, il a été entendu que l'OPH 31 restituerait à la ville les 4 logements concernés avec une résiliation partielle du bail et sans indemnité, ce qui fera l'objet du vote. Une division parcellaire a été réalisée par le cabinet SARL GE3F, géomètres experts à Fonsorbes, et pris en charge par la commune. Il faut savoir que sur cet ilot-là, une réflexion est en cours avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) pour le devenir de ces bâtiments, puisque ce dernier a porté l'achat foncier d'immeubles situés à proximité. L'idée serait donc de regrouper les deux entités foncières pour essayer de porter un projet plus qualitatif que ce qui existe aujourd'hui.

De plus, la deuxième chose que nous vous demandons de voter, c'est l'avenant concernant le changement de co-contractant : la SA des Chalets remplacera l'OPH 31 ; effectivement, afin d'être en conformité avec la loi Elan, l'OPH 31, la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré des Chalets, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de la Haute-Garonne et la SA Habitat Garonne ont créé la Société Anonyme de Coordination (SAC) dénommée "Garonova". Ce qui implique la création d'un projet territorial qui établit un changement de bailleur des résidences situées à Fonsorbes. Ainsi, le patrimoine géré par l'OPH 31 le sera par

la SA des Chalets. Cela ne concerne pas que la résidence Colléoni, cela concerne toutes les résidences de l'OPH 31.

Aussi, la résiliation partielle du bail emphytéotique de la résidence Colléoni indiquerait la constitution de toutes servitudes qui seraient rendues nécessaires par suite du découpage, ainsi que la cession du bail emphytéotique par l'OPH 31 à la SA des CHALETS.

M. Pilet : une précision parce que nous avons eu du mal à comprendre avec les éléments de la note de synthèse. Il y a 6 logements, nous voyons donc ce que 4 d'entre eux deviennent. Mais, pour les deux autres, qu'est-ce qu'il en est ?

Mme la Maire : les deux autres restent, par le biais du bail emphytéotique, à la SA les Chalets. Il y a donc des locataires de la SA les Chalets sur ces deux appartements qui sont en état.

M. Pilet : mais, ces appartements basculeraient sur la SA les Chalets ?

Mme la Maire : ils sont gérés par la SA les Chalets.

M. Pilet : actuellement ?

Mme la Maire : oui, puisque dorénavant l'OPH 31 n'existera plus puisqu'il sera remplacé. C'est donc la SA les Chalets qui a récupéré, sur Fonsorbes, la gestion des logements de l'OPH 31.

M. Pilet : donc, des 6 logements du coup ?

Mme la Maire : non, puisque 4 ne sont plus occupés depuis maintenant plusieurs années du fait de leur dégradation. Ce sont ceux-là pour lesquels nous vous demandons de voter la résiliation du bail emphytéotique. C'est-à-dire que la Mairie de Fonsorbes les récupère. Mais, nous ne ferons pas les travaux, nous ne les réhabiliterons pas compte-tenu du coût de cette réhabilitation. L'objectif est, un jour, de faire évoluer cet ilot.

M. Pilet : d'accord. Nous avons une idée de vers quoi le faire évoluer ? Il y a déjà un peu de pistes qui se dégagent ?

Mme la Maire : les pistes, vous les connaissez. Elles ont été définies par la convention que nous avons signée avec l'EPFO. Pour ce qui concerne la route de Tarbes, qui fait partie du périmètre concerné par cette convention, l'idée est de faire du commerce en rez-de-chaussée et du logement social à l'étage, si nous arrivons à constituer des ilots suffisants. Mais, cela n'est pas nouveau, M. PILET. Nous l'avons dit depuis le début.

M. Pilet : il me semblait que l'ancienne Majorité avait indiqué qu'elle ne travaillerait plus avec la SA. les Chalets vu les problèmes qu'il y avait eu avec la résidence des 13 Vents.

Mme la Maire : M. PILET, ce n'est pas nous qui avons décidé que la SA les Chalets et l'OPH 31 faisaient évoluer ce qu'ils étaient précédemment. Aujourd'hui, notre interlocuteur est la SA les Chalets, nous travaillons donc avec elle. Ce n'est pas nous qui avons initialisé leur démarche, à savoir celle de plusieurs bailleurs sociaux.

M. Pilet : d'accord. Merci.

Mme Marnac : c'est juste une question pour bien comprendre : vous avez dit que le montant des travaux était estimé entre 416 000 € et ...

Mme la Maire : ... ça, c'était il y a probablement 3-4 ans.

Mme Marnac : voilà. Donc, ma question, maintenant, c'est que vous allez devoir réestimer ces réparations ?

Mme la Maire : non, nous n'avons pas du tout l'intention de les porter. Ces appartements vont pour l'instant rester en l'état, en espérant, par le biais des discussions qu'aujourd'hui l'EPFO a avec les voisins immédiats, pouvoir constituer un ilot suffisant puisque l'EPFO a notamment racheté pour nous le laboratoire ... vous vous souvenez de tout cela, c'est donc sur cette zone-là. Donc, aujourd'hui, il n'y a aucun projet puisque l'EPFO n'est pas propriétaire de l'ensemble des lots qui pourraient rentrer dans une réflexion plus globale. Mais, nous nous disons qu'à terme c'est quelque chose qui pourra s'envisager, nous n'avons donc absolument pas l'intention de nous lancer dans la réhabilitation de ces appartements-là, c'est clair.

Mme Marnac : d'accord. Merci.

Mme la Maire : ce n'est pas du tout prévu, ce n'est pas dans notre PPI, et nous n'allons pas l'ajouter.

M. Pilet : une dernière précision, par rapport à l'EPFO : quel délai avons-nous pour aboutir dans les projets ?

Mme la Maire : c'était cinq ans. Sachez qu'aujourd'hui nous avons par contre réhabilité l'appartement qui se trouve au-dessus du laboratoire. C'est donc nous qui percevons le loyer du laboratoire et c'est nous qui percevons le loyer de l'appartement que nous mettons à la location.

M. Pilet : cinq ans, je le savais. Je me suis mal exprimé, c'est en terme de date, pour savoir si nous sommes sur les mêmes échéances.

Mme la Maire : je ne sais plus, il faudrait regarder à quel moment ont été signées les acquisitions ...

M. Pilet : ... pour moi, ce serait 2023.

Mme la Maire : ce qui est important, c'est le fait qu'aujourd'hui nous percevons les loyers. Et, en temps et en heure, nous aurons éventuellement à racheter à l'EPFO si d'ici là rien n'a été fait. Mais, pour l'instant, c'est nous qui percevons les loyers.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la résiliation partielle du bail emphytéotique de la résidence Colléoni avec la constitution de toutes servitudes qui seraient rendues nécessaires par suite du découpage, ainsi que la cession du bail emphytéotique par l'OPH 31 à la SA des Chalets.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BR N° 43 SISE 7 AVENUE DU 19 MARS 1962 (délibération n° 2022-007)

Mme la Maire : dans le cadre du projet de revitalisation du "Cœur de ville" et des travaux de réhabilitation de la route de Tarbes, l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BR n° 43 sise 7 avenue du 19 Mars 1962 permettrait de procéder à la sécurisation du croisement de la route de Tarbes et de l'avenue du 19 Mars 1962.

Aussi, il est proposé d'acquérir la partie correspondant au garage pour une superficie approximative de 80 m², appartenant à Mme POUPEAU. La cession interviendrait au prix de 60 000 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la ville. La Mairie prendra également à sa charge les travaux de mise en sécurité du site qui seront nécessaires lors de la démolition du garage (mur en remplacement de la porte de communication, électricité et toiture).

Les plans de la parcelle étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.

Ce dossier a été examiné par la commission finances le 24 novembre 2021. Au cours de cette réunion, il a été demandé si nous avions une estimation des travaux nécessaires. L'étude étant en cours, nous n'avons donc pas cette estimation.

Avez-vous des questions ?

Mme Marnac : en fait, j'aurais pu poser la question après le point suivant puisque c'est lié. J'avais juste une question. D'après ce que j'ai compris, une opération d'aménagement est prévue sur l'endroit où sera détruit le garage ? Dans la tranche 3 ?

Mme la Maire : c'est prévu dans la tranche 3, ou bien dans la tranche qui traitera de l'ensemble du Trépadé.

Mme Marnac : d'accord. Et donc, avez-vous une idée de vers quoi tendra cet aménagement ? Un giratoire ? Un carrefour à feux ?

Mme la Maire : pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Nous sommes simplement sur le travail qu'avait fourni le cabinet FRAUCIEL, à l'époque où il avait travaillé sur le cœur de ville, sur l'idée qu'il avait sur la façon dont pourraient évoluer la rue du 19 Mars 1962 et le Trépadé. Il est certain qu'agrandir l'emprise de la voie ne pourrait qu'améliorer la circulation ; donc, effectivement, pourquoi pas un giratoire. Mais, pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Nous achetons pour le futur.

Mme Marnac : oui, l'idée est de sécuriser et d'améliorer ce carrefour un peu compliqué.

Mme la Maire : à terme, l'objectif est celui-ci. Mais, pour l'instant, aucune étude n'a été faite nous permettant de définir l'évolution de ce carrefour. Mais, si nous pouvions effectivement en faire un rond-point, qui serait plutôt un patatoïde peut-être, ou de forme ovale ...

Mme Marnac ... oui, vous voulez dire un aménagement circulaire ...

Mme la Maire : ... l'idée serait celle-là.

Mme Marnac : oui, mais nous sommes bien d'accord que ce serait intégré dans la tranche 3 ? ... Peut-être pas.

Mme la Maire : à voir.

Mme Marnac : ou pas.

Mme la Maire : ou pas.

Mme Marnac : d'accord.

Mme la Maire : nous savons que tous ces aménagements de voirie sont extrêmement chers, nous nous en rendons bien compte par rapport au PPI que nous avons établi. Donc, restons prudents avant de nous engager de façon formelle sur ce type d'aménagement, qui est au demeurant nécessaire. Il permettrait effectivement de fluidifier la circulation sur ce carrefour-là.

M. Fédou : je vais rebondir sur ce qu'a dit Mme MARNAC. C'est vrai qu'il serait judicieux de le faire pendant la phase 3 de la route de Tarbes. Ce serait quand même judicieux.

Mme la Maire : il faudrait que nous regardions si effectivement cet espace-là a été vu. Je pense que la phase 3 concerne plus l'axe de la route de Tarbes que l'axe de la rue du 19 Mars 1962. Mais, nous le regarderons en temps et en heure.

M. Fédou : parce que nous voyons aujourd'hui que ce carrefour, sans les feux, ...

Mme la Maire : ... cela fonctionne bien ...

M. Fédou : ... est un peu plus fluide. Donc, se servir de cette expérience pour peut-être, sur la phase 3, faire un giratoire.

Mme la Maire : oui, la route de Tarbes en sens unique, sans feux tricolores, satisfait tout le monde et beaucoup de Fonsorbais demandent si elle restera en sens unique. Mais, malheureusement, ce n'est pas possible.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BR n° 43 sise 7 avenue du 19 Mars 1962, pour la somme de 60 000 €.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BR N° 55 SITUÉE PRÈS DE LA ROUTE DE TARBES (délibération n° 2022-008)

Mme la Maire : cette acquisition vient en complément de l'acquisition de la partie de la parcelle cadastrée BR n° 43 pour la sécurisation du croisement de la route de Tarbes et de l'avenue du 19 Mars 1962.

Aussi, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BR 55, d'une superficie approximative de 6 m², appartenant à la Société HOSS et Foncière Chabrières.

La cession de cette partie de parcelle interviendrait, avec l'accord des deux parties, à l'euro symbolique.

Les frais notariés et de géomètre seront pris en charge par la Mairie.

Les plans de la parcelle étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.

Nous nous demandons comment cette parcelle de 6 m² se retrouvait encore dans le périmètre d'Intermarché.

Nous allons donc la récupérer aussi.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BR n° 55 située près de la route de Tarbes pour l'euro symbolique.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - DÉNOMINATION DE L'EXTENSION DU GYMNASSE DE CANTELAUZE (délibération n° 2022-009)

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "vie associative et animation de la ville-sport" : pour mémoire, les travaux de l'extension du gymnase de Cantelauze ont été finalisés le 25 octobre 2021. Son ouverture au public a été autorisée à compter du 29 octobre 2021 par arrêté municipal du 28 octobre 2021.

Lors de la commission sport-vie associative et animation de la ville du 30 novembre 2021, il a été proposé de trouver un nom à cette extension, en prévision du Conseil Municipal du 2 décembre 2021.

Différents noms ont été évoqués en séance, puis les membres de la commission ont échangé le lendemain sur la possibilité de reporter ce point afin de proposer aux enfants de l'école de Cantelauze de s'associer à ce choix.

Suite à cette décision, par mail du 7 décembre 2021, la directrice de l'école de Cantelauze nous a envoyé une sélection de noms proposés par les enfants.

Le nom de "salle Arc en Ciel" semble se démarquer des autres de par sa référence aux nombreuses couleurs de la salle multicolore, mais également à sa référence au drapeau arc en ciel, dont les valeurs sont la paix, le respect, la tolérance et la lutte contre les discriminations.

Il est donc proposé d'adopter cette appellation et de l'officialiser à l'occasion de l'inauguration de la salle prévue le 26 janvier 2022 à 15 h.

Mme la Maire : les invitations partiront cette semaine, vous allez donc les recevoir. Ce sera donc mercredi prochain, en présence de Mme le Sous-Préfet et de M. MÉRIC, Président du Conseil Départemental.

M. Fédou : juste pour dire que nous sommes favorables à cette dénomination. Juste une petite remarque : cela aurait pu être dit à l'ensemble de la commission sport-vie associative. Nous l'apprenons ce soir en Conseil Municipal, certes, mais il avait été dit qu'une réunion devrait avoir lieu après que les noms aient été proposés, de mémoire.

M. Baë : je n'ai pas ce souvenir.

M. Fédou : c'est ce qui avait été dit en Conseil Municipal, il me semble. Mais, après, nous sommes favorables à ce que ce soit les enfants qui aient choisi le nom "Arc en Ciel".

M. Pilet : je rejoins la remarque du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir". Nous avons été surpris de découvrir dans cette convocation que le nom avait été choisi et que cela se soit fait en dehors de l'instance. Nous prenons acte. Nous sommes un peu déçus. Donc, pour marquer le coup, nous allons nous abstenir. Nous trouvons que le nom est très bien, il n'y a pas de problème, très bien d'être passé par les enfants, mais, pour le principe de la démarche, nous allons nous abstenir.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la salle d'activités de l'extension du gymnase de Cantelauze "Salle Arc en Ciel".

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

13 - CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN MAIRIE-CCAS (délibération n° 2022-010)

M. Séverac, Premier Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique modifie les instances du dialogue social, et plus particulièrement le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), appelés à fusionner pour devenir une instance unique dénommée le Comité Social Territorial (CST).

Ainsi, lorsque l'effectif global des agents d'une collectivité ou d'un établissement est au moins égal à cinquante agents, ce qui est le cas de Fonsorbes, un Comité Social Territorial doit être obligatoirement créé. L'effectif à prendre en compte est celui au 1^{er} janvier 2022.

Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la Fonction Publique, qui aura lieu en fin d'année 2022. Nous parlons des élections du jeudi 8 décembre 2022. Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Dans l'attente, les dispositions du Comité Technique et du CHSCT restent celles issues des textes dans leur rédaction antérieure à la publication de la loi de transformation de la Fonction Publique. Nous allons donc continuer de travailler toute cette année avec les deux instances.

Par ailleurs, un Comité Social Territorial commun peut être créé par délibération concordante des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché, dès lors que l'effectif commun est au moins égal à cinquante agents.

Aussi, il vous est proposé de créer le Comité Social Territorial (CST) commun Mairie-CCAS. Le Comité Social Territorial sera alors compétent à l'égard des agents de la collectivité et de ceux du CCAS, comme cela est le cas actuellement pour le CT et le CHSCT. De ce fait, au prochain Conseil d'Administration du CCAS, il faudra voter la même délibération.

Mme la Maire : nous ne sommes pas en retard pour la création de cette nouvelle instance.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'un Comité Social Territorial commun Mairie-CCAS.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - MODIFICATION DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT (délibération n° 2022-011)

M. Franchina, Conseiller délégué à la Tranquillité Publique : comme vous le savez, une convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'État a été signée pour la première fois le 25 septembre 2007, et modifiée par délibérations des 29 mai 2013 (n° 2013-150), 27 avril 2015 (n° 2015-087) et 6 septembre 2018 (n° 2018-154).

Cependant, elle est à modifier car de nouveaux dispositifs et des éléments le nécessitent.

Aussi, il est proposé d'émettre un avis favorable concernant la modification de ladite convention, entre la Sous-Préfecture de Muret et la ville de Fonsorbes, après avis du Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

Les modifications portent sur l'équipement en caméras-piétons individuelles des agents de la Police Municipale et l'installation de caméras de vidéoprotection sur le site de Cantelauze.

Ce dossier a été étudié par la commission "tranquillité publique-prévention" du 13 décembre 2021. Lors de cette réunion, il a été demandé de préciser les lieux sous vidéoprotection.

Le projet de convention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : pour compléter ce que vient de dire M. FRANCHINA, les précisions formulées ont été ajoutées, donc je le remercie, je tiens à le souligner. Peut-être préciser, en marge de la convention, puisque cela nous a été annoncé lors de la commission tranquillité publique, le retour des subventions demandées, qui n'a pas été donné au Conseil Municipal. Peut-être donner l'information au Conseil Municipal sur le retour de la Préfecture sur les subventions que nous avons demandées.

Mme la Maire : manifestement, l'État cible aujourd'hui les subventions FIPD sur la prévention de la radicalisation. Donc, effectivement, nous n'avons pas eu les subventions FIPD que nous avons sollicitées.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification de la convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'État.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - DÉPLACEMENT DES LIMITES D'AGGLOMÉRATION SUR LA RD 632 - PISTOULET (délibération n° 2022-012)

M. Gauthier, Conseiller délégué aux VRD : il est proposé au Conseil Municipal d'inclure la portion de la route de Tarbes/RD 632, située entre le centre commercial de la Martinette et la sortie du rond-point Portes du Gers sur la RD 632, dans la zone d'agglomération et donc dans la zone de réglementation de la circulation à 50 km/heure, et donc d'autoriser Mme la Maire à prendre un arrêté municipal portant modification de la limite d'agglomération sur la Route Départementale 632, route de Tarbes.

En effet, la création de la zone d'activités économiques le Pistoulet induit un nouvel accès entrant depuis la route de Tarbes. Le déplacement de l'entrée d'agglomération permet de ne pas réaliser de voie de décélération pour entrer dans cette future zone d'activités et ainsi de limiter l'impact sur les platanes. De plus, la zone urbaine, côté nord de la RD 632, est continue du centre-ville jusqu'au giratoire des Portes du Gers.

Le Conseil Départemental est favorable à ce déplacement des limites de l'agglomération.

La note explicative comprenant notamment les photos d'emplacement était annexée à la convocation du Conseil Municipal.

Le dossier a été examiné par la commission urbanisme-VRD le 18 janvier 2022. Lors de cette réunion, une question a été posée sur l'entretien de la chaussée des trottoirs et de la piste cyclable, qui continuera d'être assuré par la ville.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

Mme Marnac : est-ce qu'il y avait une raison technique particulière à ce que le déplacement de l'entrée de l'agglomération soit fait au niveau du lycée plutôt qu'avant le giratoire du centre commercial ? Pour intégrer du coup le lycée dans la partie à 50 km/heure.

Mme la Maire : en fait, c'est la longueur sur la RD 632. Nous nous sommes arrêtés au rond-point des Portes du Gers parce que, vous avez dû le remarquer, lorsqu'on rentre dans les Portes du Gers, nous entrons à nouveau en agglomération et lorsque nous allons chemin Cantegraille, nous entrons à nouveau en agglomération. C'est donc pour avoir une cohérence sur cet espace-là. Nous allons donc jusqu'à la limite ouest du rond-point des Portes du Gers.

Mme Marnac : le lycée ne faisait pas partie de ...

Mme la Maire : ... le problème, c'est que nous ajoutons de la longueur. La surface de roulement vient d'être refaite par le Département, il l'a donc portée financièrement. Le jour où il faudra la refaire, c'est-à-dire dans X années, nous nous arrêterons au rond-point des Portes du Gers et nous laisserons le Département continuer à la porter financièrement jusqu'au lycée.

Mme Marnac : d'accord. En fait, ce n'est pas pour une raison technique, c'est plus économique ...

Mme la Maire : ... non, ce n'est pas pour une raison technique.

Mme Marnac : d'accord.

M. Pilet : effectivement, il y a eu une réponse à la question que nous avons évoquée en commission. Mais, par contre, il y avait une précision parce que sur la note de synthèse, est indiqué côté ouest, c'est côté nord-ouest. Nous avons dit que c'était ...

...

M. Chouard, Conseiller délégué aux grands travaux : il y avait en effet une erreur, mais cela a été modifié, Jean l'a d'ailleurs dit dans sa présentation.

M. Gauthier : oui, c'est côté nord.

Mme la Maire : cela a été corrigé. C'est le côté nord de la route de Tarbes, RD 632.

M. Pilet : je voulais m'en assurer parce que j'ai reçu aujourd'hui un compte-rendu par mail, dans lequel il y avait encore ... ce n'était pas clair. Donc, je voulais en être bien sûr, merci beaucoup.

Mme la Maire : cela dit, nous aurions pu dire également l'ouest puisque nous sommes à l'ouest. Ce n'était pas faux non plus.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le déplacement des limites d'agglomération sur la RD 632-Pistoulet, et donc d'autoriser Mme la Maire à prendre un arrêté municipal portant modification de la limite d'agglomération sur la Route Départementale 632, route de Tarbes.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - ENQUÊTE PUBLIQUE DU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE - SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET OCCITANIE 2040 (délibération n° 2022-013)

M. Briantais, Adjoint délégué à l'urbanisme : le Conseil Régional Occitanie organise une enquête publique portant sur son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET OCCITANIE 2040, du 23 décembre 2021 au 7 février 2022 inclus.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été arrêté en assemblée plénière du Conseil Régional d'Occitanie le 19 décembre 2019. Il incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040 et dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir durable et solidaire.

Le SRADDET est un document stratégique de planification qui détermine les priorités en matière d'aménagement du territoire, à moyen et long termes. Ainsi, il fixe les priorités régionales en termes :

- d'équilibre et d'égalité des territoires
- de désenclavement des territoires ruraux
- d'habitat
- de gestion économe de l'espace
- d'implantation des infrastructures d'intérêt régional
- d'intermodalité et de développement des transports
- de maîtrise et de valorisation de l'énergie
- de lutte contre le changement climatique
- de pollution de l'air
- de prévention et de restauration de la biodiversité
- de prévention et de gestion des déchets

La Région a fait le choix d'une large concertation impliquant les territoires, les citoyens, les acteurs économiques et les associations.

La consultation des personnes publiques associées a été conduite en 2020. Dans ce cadre, le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a délibéré le 27 février 2020.

La stratégie du SRADDET OCCITANIE 2040 est la suivante :

- 2 caps fixés : le rééquilibrage régional et le nouveau modèle de développement
- Trois défis majeurs :
 - Le défi de l'attractivité pour accueillir bien et durablement
 - Le défi des coopérations pour renforcer les solidarités territoriales
 - Le défi du rayonnement pour un développement vertueux de tous les territoires
- 9 objectifs généraux déclinés en 27 objectifs thématiques :
 - Favoriser le développement et la promotion sociale
 - Construire une région équilibrée pour ses territoires
 - Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires
 - Concilier développement et excellence environnementale
 - Inscire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales

- Faire de l'espace méditerranéen un modèle de développement vertueux
 - Devenir une région à énergie positive
 - Partager et gérer durablement les ressources
 - Faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique
- 10 catégories de règles :
- des solutions de mobilité pour tous
 - des services disponibles sur tous les territoires
 - des logements adaptés aux besoins des territoires
 - un rééquilibrage du développement régional
 - des coopérations territoriales renforcées
 - réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040
 - atteindre la non perte nette de biodiversité à horizon 2040
 - la première région à énergie positive
 - un aménagement adapté aux risques et respectueux de la ressource eau
 - un littoral vitrine de la résilience
 - réduire la production des déchets avant d'optimiser leur gestion

La Région organise à présent l'enquête publique qui constitue l'ultime étape de la procédure d'élaboration avant l'adoption du schéma par l'assemblée plénière.

Le SRADDET est un schéma prescriptif qui s'impose aux documents de planification infra-régionaux : les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale), les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), PDU (Plans de Déplacement Urbain), les PCAET (Plans Climat Air Énergie Territoriaux) et les Chartes des parcs naturels régionaux. Ces documents doivent, au moment de leur élaboration ou de leur révision, prendre en compte les objectifs et être compatibles avec les règles du SRADDET.

Aussi, il est proposé d'émettre les observations suivantes dans le cadre de cette enquête publique :

- Le diagnostic établi dans le cadre du SRADDET et la stratégie régionale arrêtée sont des étapes importantes dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement durable.
- Certaines perspectives mériteraient d'être davantage prises en compte, il paraît nécessaire qu'une vigilance soit portée sur la place des territoires périurbains dans les dynamiques métropolitaines, les mobilités et le développement économique, le ratio emploi/habitat, d'autant plus avec le développement progressif du "zéro artificialisation nette".

La note explicative était jointe à la convocation du Conseil Municipal, et le lien vers l'intégralité du dossier soumis à cette enquête publique était communiqué dans la note de synthèse du Conseil Municipal.

Lors de la réunion de la commission urbanisme du 18 janvier, les observations ont porté sur le manque de concertation avec les communes, le diagnostic qui paraît alarmant, l'impact financier pour les communes.

Mme la Maire : Effectivement, si nous sommes objectifs, le diagnostic est alarmant. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'en terme de situation écologique, nous sommes au pied du mur. Si nous ne prenons pas le taureau par les cornes, nous allons laisser aux générations futures une situation invivable. Donc, il est légitime que la région, par le biais du SRADDET, s'empare de cette problématique et essaie de trouver des solutions ou participe à la résolution du problème. Parce que ce n'est pas le tout de trouver des solutions, il faut les appliquer et résoudre les problèmes qui nous sont posés aujourd'hui.

Donc, il vous est proposé de donner un avis sur le SRADDET en faisant donc valoir ce qu'a mis en avant M. BRIANTAIS, à savoir que doivent être pris en compte les territoires péri-urbains qui ont des problématiques qui leur sont vraiment spécifiques ; les problématiques de mobilité, le développement économique, le ratio emploi-habitat sont vraiment des sujets majeurs pour ce qui nous concerne. Nous demandons donc qu'un focus tout particulier, ou une attention toute particulière soit portée sur ces sujets-là, ainsi que sur le zéro artificialisation nette, qui peut peut-être se concevoir sur des grosses métropoles qui ont des friches industrielles et qui ne savent pas qu'en faire, ce qui n'est pas le cas sur le péri-urbain qui a peut-être des besoins en terme de développement que n'ont pas la métropole ou les villes industrielles de manière générale.

M. Pilet : je veux revenir sur ce que vous dites, qui pose question parce que justement je crois que ce qu'il y a d'intéressant dans le travail et le plan que présente la Région, c'est qu'elle propose de changer totalement de paradigme et de sortir de tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Donc, ces raisonnements de petits territoires, par ce plan, s'il va au bout, volent complètement en éclats. Donc, la proposition lue par M. BRIANTAIS d'intervenir ne nous paraît pas appropriée et adaptée, d'autant plus que dans le document cela revient à plusieurs reprises. Je vais juste lire page 129 "améliorer l'équilibre aux populations emploi au sein des aires métropolitaines de façon à freiner les tendances à la spécialisation des territoires résidentiels productifs et limiter par

conséquent les déplacements." Dans le document, à plusieurs reprises, la Région revient sur ces points. Donc, cela me paraît embêtant de dire qu'il faut faire le focus, il y est le focus. Je crois que ce qui serait à préciser, c'est comment elle va faire par rapport à l'artificialisation, ça veut dire des changements énormes mais qui sont, je crois, en filigrane dans le document et cela veut dire qu'il y aura des bouleversements dans la gestion de l'ensemble des collectivités, et qu'il va falloir voir les choses à une autre échelle pour que ce plan puisse se mettre en place puisqu'il va s'imposer.

Donc, l'avis, tel qu'il est formulé, nous gêne. Nous pouvons faire la proposition d'un avis que nous avons retravaillé, si vous voulez je vous en fait lecture, il n'est pas très long. Cela peut être un document pour avoir quelque chose qui colle à la réalité. Je vois la réponse que nous allons avoir, page untelle, page untelle, ils n'arrêtent pas d'en parler.

M. Séverac : je crois qu'il est important que nous nous exprimions sur la question du SRADDET, tout citoyen peut d'ailleurs le faire puisque l'enquête publique est ouverte à tout le monde. Il est important que nous fassions entendre notre voix, y compris en tant que territoire péri-urbain de la grande agglomération toulousaine. Même si un certain nombre de choses est dit dans le document, peut-être qu'il faut tourner la phrase différemment en disant "n'oubliez pas de regarder les territoires", peut-être que ce n'est pas ce qu'il faut dire, ou en disant "nous insistons sur le fait que ces territoires sont identifiés et les enjeux de développement qu'ils représentent également". Mais, je pense qu'il n'est pas inutile d'insister parce que ce débat percute le débat de la révision du SCOT à l'échelle de la métropole toulousaine, même au-delà, de l'aire urbaine toulousaine. Les mobilités ou le ratio emploi-habitat sont des questions extrêmement importantes pour nos territoires parce que c'est la capacité de développement qui est en jeu pour chacun de ces territoires.

La question de la manière dont s'appliquera le fameux zéro artificialisation nette (ZAN) est cruciale. Ou ce sera avec une vision avec le tout petit bout de la lorgnette, commune par commune, pour savoir qu'il n'y a plus rien à faire, ou ce sera de manière beaucoup plus large et solidaire pour que les territoires qui sont déjà largement développés soient plus sévèrement impactés par le ZAN que les territoires qui ont leur développement à faire. C'est d'ailleurs un objectif qu'avance la Région quand elle parle de rééquilibrage des territoires au niveau de la région.

Je crois que nous n'avons pas fini de débattre et d'intervenir sur cette question du zéro artificialisation nette. Je pense que la bonne échelle n'est pas celle de la commune, ou du canton, ou des petits secteurs, c'est plus celle, sinon de toute l'Occitanie, mais en tous cas au moins de l'aire urbaine, d'une manière globale et en répartissant les possibilités de développement de manière plus équilibrée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Parce que si cela doit se traduire par uniquement la possibilité de requalifier des zones économiques qui sont aujourd'hui en friches, cela veut dire que nous allons limiter les possibilités de développement à ceux qui ont déjà eu le développement et qui aujourd'hui ont des zones en difficultés, mais les autres qui n'ont pas eu de développement seraient coincés. Je pense que c'est quand même extrêmement important. Nous pouvons insister sur le fait qu'effectivement ces territoires sont pointés dans le SRADDET, mais que les enjeux que la Région note doivent être vraiment des enjeux passés au premier plan, en tous cas dans le débat sur la révision du SCOT, qui devrait donc intervenir après l'approbation de ce SRADDET.

M. Pilet : excusez-moi, je vais réinsister, mais tout ce que vous dites est dans le document, avec les pistes de travail, etc. Et, justement, pour sortir du débat Muretain Agglo-SCOT, cela peut être une sacrée porte de sortie. Mais après, le zéro artificialisation nette, je pense qu'il sera non négociable. Il faut bien passer à autre chose. Il faut arrêter de raisonner comme nous raisonnions jusqu'à présent. Je crois que la qualité de ce document permet d'ouvrir de sacrées perspectives. Mais, tout ce que vous dites apparaît dans plein d'endroits à chaque fois, et la Région le dit bien, il va falloir rééquilibrer, réorganiser. Je pense qu'il y a des choses très précises quand elle dit "les trains Muret tous les quarts d'heure, en heures de pointe ; pour les communes plus isolées, c'est un train toutes les heures, y compris en sortie", je pense que les communes du Muretain Agglo se sont déjà inscrites sur des plans de mobilité, j'en ai repéré cinq. Donc, il y a quand même des choses claires, et il y a déjà des communes du Muretain qui s'y sont mises. Mais il y a quand même des choses très précises pour aller dans ce sens, et avec cette réalité de dire "croire que chaque commune ou chaque interco pourra avoir sa capacité de développer de l'industrie, etc.", je pense que là, c'est clair, il faut passer à autre chose, il faut le concevoir autrement. Et, ce qu'indique la Région, c'est que cela ne peut se faire qu'en terme de solidarité, et effectivement l'échelon de la région est le meilleur parce que sinon des territoires seront complètement délaissés et à l'abandon.

On va se dire que ce qu'il y a écrit, elle y croit et a envie d'avancer. Je pense que la question derrière est, et cela n'apparaît pas dans les documents, comment allons-nous nous assurer que c'est mis en place ? Qui va surveiller la mise en place pour s'assurer que c'est fait équitablement, comme c'est écrit dans le plan ?

C'est pour cela que nous avons refait une formulation qui tienne compte de tous ces enjeux. Je le redis, si vous voulez, je peux la lire, ou la faire passer après.

Mme la Maire : si ce n'est pas trop long, allez-y, M. PILET. Nous vous écoutons.

M. Pilet : ce n'est pas trop long, non.

"Nous tenons à saluer la qualité et la clarté de ce document.

Nous avons relevé la volonté d'une élaboration partagée de ce SRADDET. Toutefois, il semble que nombre de nos concitoyens, d'Élus, ne sont pas informés.

Ce plan pose les défis que nous devons relever pour faire face au réchauffement climatique, avec des solutions claires et concrètes. Les moyens financiers nécessaires pour son application sont énormes. Ils ne sont pas évoqués. Nous savons que de nombreuses collectivités ont des budgets plus que contraints, nous craignons qu'il en découle de facto une incapacité de concrétisation.

Si la volonté d'impliquer de nombreux partenaires devant la mise en place de ce plan est louable, nous ne repérons pas une instance qui s'assure de présenter les avancées et difficultés annuelles et de relancer si nécessaire sa concrétisation.

Sa mise en place pourrait se faire en associant des citoyens.

Les enjeux sur l'obligation de changer de paradigme sont clairs. Nous savons que beaucoup de nos concitoyens sont sceptiques et de nombreux Élus restent sur des visions anciennes employant des concepts sans maîtriser leur réelle portée ou restent centrés sur leur seul territoire d'intervention.

Un travail de pédagogie et d'information nous paraît nécessaire auprès de chacun d'eux.

Des questions fortes sont posées, comme par exemple : faut-il ne plus habiter certaines zones ? Il serait nécessaire de repérer le processus où ces réponses vont se construire.

Le Conseil Municipal de Fonsorbes exprime son souhait de participer à ce travail collectif et à la mise en place de ces orientations, dont certaines nécessitent encore réflexion (transports intra et extra-régions)."

M. Briantais : j'ai entendu ce qui a été lu. Sincèrement, je pense que nous pourrions avoir quelque chose de beaucoup plus synthétique. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'au niveau de ses moyens, à l'heure actuelle la Région est capable d'imposer des choses, l'agglomération est capable d'imposer des choses, au moment notamment où il y a l'adoption des PLU, ou les modifications de PLU. Nous, nous avons à l'heure actuelle des choses qui nous sont imposées par le SCOT. Si le SRADDET vient se substituer au SCOT, des choses nous seront également imposées de façon plus générale au niveau de l'agglomération. Il y a donc déjà quand même une intervention, il y a déjà des outils qui existent. Je pense que la Région va certainement, et je l'espère, embellir encore ses outils, mais il y a déjà des impacts. Quand nous diffusons des documents aux personnes associées, notamment du PLU, elle est partie prenante de ce que nous faisons.

M. Pilet : cela apparaît clairement dans le document, parce qu'elle y fait référence, tout ce travail apparaît clairement.

M. Séverac : oui, mais comme vous le dites vous-même, il n'y a pas grand monde qui a lu le document et qui y a accès. Personnellement, ce qui me gêne dans la motion que vous nous avez lue, c'est qu'elle fait, certes, référence à quelles sont les instances et à comment cela sera appliqué, mais je pense que l'enjeu pour les habitants du secteur, pas de Fonsorbes en particulier, bien plus large que cela, du secteur péri-urbain ouest toulousain on va dire, pour parler large, c'est qu'aujourd'hui le risque est quand même que nos territoires soient voués à recevoir de l'habitat, des habitants, sans aucune possibilité de développer et d'assurer les services et la qualité de l'accueil de ces habitants. Une motion qui ne dirait rien sur les possibilités de développement des différents territoires et sur la question notamment du ratio emploi-habitat ne serait pas complète, même si c'est écrit dix fois dans le document du SRADDET, l'intérêt de faire une motion ou d'exprimer un point de vue, c'est de mettre l'accent sur ce qui nous semble quand même le nœud névralgique.

Certes, il faudra, et c'est bien dit, que les choses soient pensées différemment, changer de paradigme. Mais, en même temps il faut que nous assurions l'avenir du territoire, et notamment en terme de développement. Donc, la motion, telle qu'elle est, je ne la voterai pas.

M. Pilet : c'était pour essayer de travailler afin d'arriver à avoir un point de vue collectif. Mais je pense qu'il va être compliqué parce que ce sont deux visions qui s'affrontent. Je le redis, ce document prend vraiment en compte l'avenir de notre territoire par rapport au réchauffement climatique. Je trouve qu'il est très ambitieux et très bien. Il y a plein de choses positives. Sur la notion de services, je ne peux pas laisser dire, et je ne suis pas là pour défendre la Région, mais je reconnais que le document est quand même de qualité. Elle veut faire des pôles de services, notamment des maisons de santé pour répondre aux déserts médicaux avec des choses bien précises ; elle veut faire des nœuds de communication, nous, nous serions donc, vous allez peut-être m'expliquer, dans le nœud de communication n° 3 ; sur l'un des documents j'ai vu qu'il était question de faire une usine de production d'énergie à partir des déchets, je pense donc que ce projet est plus à Saint-Lys

...

Mme la Maire : ... il n'y a pas de doute M. PILET, ce n'est pas la peine d'énumérer la liste des actions, sur le fait que c'est un document de qualité et qui va dans le sens souhaité par tous, à savoir la prise en compte de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et la nécessité de rentrer dans quelque chose qui

n'est pas ce que nous vivons, c'est-à-dire du développement durable ; les enjeux écologiques sont majeurs, la Région les prend en compte. Pour autant, de par la position de notre commune, il est quand même légitime d'insister sur le fait que les territoires péri-urbains doivent être pris en considération à la hauteur des problématiques qui sont les nôtres, à savoir le déficit d'emplois, le déficit de transports, ce qui est majeur pour nous. Parce que si nous ne créons pas de l'emploi dans le secteur, les gens continueront à chercher des solutions de transport. Vous parlez du train à Muret, sauf que nous, nous n'avons pas de ligne de train qui passe chez nous. Donc, si nous pouvons générer de l'emploi sur notre commune, je pense que cela satisfera les habitants qui habiteront sur le secteur en 2040. C'est ce que nous sommes en train de vous ...

M. Pilet : ... est-ce que vous avez vu la partie très claire sur la création d'emplois ?

Mme la Maire : oui, je l'ai lue, mais je ne l'ai pas sous les yeux, j'ai lu le document avec intérêt parce que j'ai trouvé qu'il était très, très intéressant.

M. Pilet : il y a quand même des choses avec des études précises. L'avis formulé ne répond qu'à un seul enjeu, qui est actuel du débat du Muretain Agglo par rapport au SCOT et je pense qu'il faut arriver à s'en dégager. Là, nous parlons d'avenir,

Mme la Maire : ... oui, et nous parlons aussi d'avenir ...

M. Pilet : ... et nous sommes sur des modèles qui sont forcément totalement différents. C'est vrai que ce sont des choses pour lesquelles la plupart des Élus, des acteurs, ne sont pas habitués parce que cela vient tout chambouler.

Vous savez ce que "Fonsorbes serait, au niveau des transports, qualifiée N3" veut dire ? Parce que nous sommes quand même identifiés sur les cartes, à plusieurs reprises.

Mme la Maire : non. Vous l'avez sous les yeux peut-être, c'est donc plus facile pour vous.

M. Pilet : si j'ai bien compris, c'est un niveau de connexion au niveau des transports. Il y a donc différents niveaux, et nous serions dans un niveau, de ce que j'en perçois, je le dis avec beaucoup de guillemets parce que je n'ai pas tout compris, qui serait intéressant, avec différentes correspondances.

Mme la Maire : sauf que jusqu'à preuve du contraire, dans le cadre du PDU, ce n'était pas de la compétence de la Région, mais de la compétence de TISSÉO. Donc, tout cela devra être travaillé ...

M. Pilet : ... c'est 2040 les objectifs.

Mme la Maire : 2040, certes. Donc, nous vous proposons de faire simple, sans nous lancer dans un débat qui dure, d'écrire *"certaines perspectives méritent d'être largement prises en compte. Il paraît nécessaire qu'une vigilance soit portée sur la place des territoires péri-urbains dans les dynamiques métropolitaines, les mobilités et le développement économique, le ratio emploi-habitat, d'autant plus avec le développement progressif du zéro artificialisation nette."* Est-ce que cela vous convient ?

M. Pilet : excusez-moi. Ajouter quand même les financements et qui va superviser la mise en place. Parce que si ...

Mme la Maire : ... oui, nous allons ajouter une phrase là-dessus. Mais il est clair qu'au fil de la définition des actions et de leur périmètre, les financements seront décidés. Aujourd'hui, il est certain que la Région ne peut pas se projeter jusqu'à 2040. Elle a fort probablement un PPI, mais qui ne va pas jusqu'en 2040 non plus.

M. Pilet : oui, mais là, c'est primordial aussi parce que si ce sont les collectivités qui doivent financer, plein ne pourront rien faire de ce qui est prévu. Donc, c'est primordial de savoir jusqu'où la Région ira dans le financement. Dans les documents, ce sont les communes et les collectivités. Nous, nous connaissons notre réalité ...

Mme la Maire : ... la Région porte un certain nombre d'actions qu'elle financera. Ensuite, fort probablement que des conséquences en découleront effectivement jusqu'au niveau communal. Mais, dans quelles proportions, je ne sais pas.

Mme Marnac : juste pour savoir : est-ce qu'il y a un petit mot sur la gouvernance ?

Mme la Maire : pour la gouvernance, aujourd'hui c'est la Région. Est-ce qu'il y a un COPIL, je ne peux pas répondre à cela, et je ne sais pas si c'est dans le document. Cela ne me parle pas.

Mme Marnac : parce que ce sont peut-être aussi des éléments que nous pourrions demander.

Mme la Maire : nous pouvons rajouter une phrase nous interrogeant sur la gouvernance et les financements des actions mises en œuvre. Est-ce que cela vous convient ?

Mme Marnac : oui, par exemple.

Mme la Maire : donc, je vous propose la proposition initiale plus "nous nous interrogeons sur la gouvernance et les financements." Nous ferons passer le texte définitif aux Présidents de groupes.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'émettre les observations ci-dessus formulées dans le cadre de l'enquête publique du Conseil Régional Occitanie portant sur le SRADDET OCCITANIE 2040.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

17 - ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. Briantais : l'enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se déroulera du 28 février au 29 mars 2022. Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie les jours suivants :

- le 7 mars 2022 de 15h00 à 18h00
- le 23 mars 2022 de 13h30 à 16h30
- le 29 mars 2022 de 13h30 à 16h00

Mme la Maire : il ne s'agit que d'une information.

18 - BILAN SUR LA SITUATION DU LOTISSEMENT Hournes-Portérény

M. Briantais : suite à la demande du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", un point a été effectué lors de la réunion commission urbanisme-VRD du 18 janvier 2022.

Les permis d'aménager modificatifs des lotissements les Plaines et les Hauts de Hournes ont été délivrés favorablement le 13 décembre dernier. Ils ont été validés par les colotis, par les services et par les Élus.

Un point a été fait sur les conformités réalisées par le service urbanisme : 36 n'ont pas été réalisées sur un total de 100 lots, il s'agirait des DACT (Déclarations d'Achèvement des Travaux) déposées en 2018.

Un dossier de contentieux est en cours concernant une clôture qui ne respecte pas la limite de propriété. Des engagements ont été pris entre l'aménageur et les propriétaires pour réaligner la clôture sur les limites réelles.

Un point a été fait concernant les associations syndicales et leurs relations avec la Mairie. Ont été également abordés : l'aire de jeux, les pistes cyclables, les bornes cartons, l'altimétrie des lots et les réseaux assainissement/eaux pluviales.

Mme la Maire : ce sont les réponses à toutes les questions que vous avez pu poser en commission.

M. Pilet : peut-être redonner toutes les réponses pour m'assurer que j'ai bien compris et pour que tout le monde puisse les avoir parce que c'était quand même un dossier sensible. Je rappelle quand même qu'au départ nous avons choisi ce promoteur parce qu'il avait été dit en Conseil Municipal que nous prenions un promoteur pour que tout se passe bien, avec des termes très élogieux, et nous avons vu après que cela n'a pas été le cas, cela a été assez compliqué.

Donc, il n'y a plus de recours juridique, à part ce qu'a énoncé M. BRIANTAIS, qui va se régler.

J'oublie une chose : merci d'avoir mis ce point à l'ordre du jour parce que c'est à notre demande, j'ai oublié de le dire, donc merci.

En demandant cette mise à l'ordre du jour, nous avons adressé toute une série de questions pour laquelle nous avons eu des réponses et que nous avons travaillée lors de la commission évoquée par M. BRIANTAIS :

- Sur l'aire de jeux, je n'y reviens pas, c'est bon.
- Les pistes cyclables, piétonnes, etc., seront prévues, ce sera donc à l'aménageur de les mettre en conformité. C'est donc aussi une très bonne chose.
- Au niveaux de la sécurité, des sens de circulation, etc. : il a été dit en commission que cela a aussi été préparé en lien avec le Muretain Agglo, mais ce sera activé après la signature du permis d'aménagement, donc lorsque la commune l'aura récupéré.

J'avais juste une question, puisqu'il me semble qu'ici il avait été dit que ce serait à l'aménageur de payer tous ces travaux d'aménagement, notamment les panneaux, il me semble avoir cela en tête. Et là, cela voudrait dire que c'est la commune qui paierait. Donc, il faudra quand même revoir cela, puisqu'il me semble que c'était clair, nous pensons ne pas avoir la berlue, en Conseil Municipal il avait bien été dit que ces travaux-là étaient pris en charge par l'aménageur.

- Pour les déchets, des bornes papier/carton seront installées, c'est aussi prévu, c'est une très bonne chose. Les dépôts sauvages, c'est autre chose.
- Les eaux pluviales, avec les normes paysagères, sont mises en sécurité pour celles qui sont nécessaires, renforcées pour les autres, parce que certaines étaient très près des maisons. Si j'ai bien compris les réponses, c'est aussi très bien. De plus, un bassin supplémentaire sera fait.

- Sur la continuité des noues, cela a été interrompu par un bâtiment puisque la SA les Chalets s'est mise au milieu, ce qui a bien dénaturé le projet paysager qu'il y avait. Nous posons donc la question de pourquoi ne pas faire un aménagement comme cela tout le long, cela permettrait d'avoir des places et cela rattraperait ces noues qui ne ressemblent à rien. Là, il y a l'histoire du financement qui pose problème.
- En cas de fortes pluies, il y avait pas mal de problèmes, c'est RÉSEAU 31 qui va tout reprendre en charge, qui va curer les fossés et qui va gérer la station de relevage. C'est donc aussi une très, très bonne chose.
Si j'ai bien compris, je ne suis pas sûr, vous me corrigerez : il a commencé à intervenir, il a commencé à rectifier des choses. De plus, il va installer des grilles puisqu'à plusieurs reprises les conduites avaient été bouchées parce que des gens avaient mis n'importe quoi dedans.
- La conformité, M. BRIANTAIS l'a dit, c'est bon.
- L'altimétrie reste ainsi puisque de la terre avait été surélevée, donc là il n'y a pas de réponse claire. Si ce n'est que par rapport aux routes, des tests de portance ont été faits puisque l'enjeu n'est pas que nous ayons des choses à payer dans un second temps parce que les choses ne tiennent pas.

Beaucoup de réponses ont quand même été amenées à toutes les questions, donc j'en remercie.

Par contre, sur le stationnement, je n'ai pas tout compris comment cela allait être fait, s'il sera avec des chicanes, pour moi c'est encore confus. Mais, nous aurons peut-être le temps, vous pourrez peut-être nous le préciser.

Il y avait les histoires du stationnement aussi à l'entrée de Hournes, au square de l'Ariège ; savoir si c'était à la commune, ou pas à la commune, de le gérer. C'était une précision que nous avions en tête parce que nous avons l'impression que ce sont les gens qui se l'approprient, mais je ne sais pas si c'est du domaine public ou pas.

Deux autres choses :

- puisque nous parlions de l'énergie : des conduites de gaz traversent l'ensemble du quartier, est-ce que c'est clairement identifié ? Je pense en lien avec l'altimétrie, j'ai oublié de poser cette question, donc je la pose maintenant.
- et enfin : il me semble qu'il y avait eu des appels de fonds de cotisations par rapport aux gens qui habitent là-bas pour faire des travaux. De ce que j'en comprends, mais je n'en suis pas sûr, je vais être très prudent, je pense que tous les travaux n'ont pas été faits. Donc, comment cela va-t-il se gérer ? Est-ce que cela ne retombera pas sur la commune si nous reprenons ? Par rapport au fait qu'ils aient cotisé pour faire des travaux qui ne sont pas faits, est-ce que nous sommes bien clairs là-dessus ?

Voilà, c'est la dernière question, que j'ai oubliée de poser mardi.

M. Briantais : pour ce qui est des travaux que les ASL ont prévus, cela faisait partie des discussions qu'il devait y avoir avec l'aménageur, certaines choses ont été listées. Il est bien entendu qu'étant une affaire privée pour l'instant, c'est aux deux associations syndicales de faire en sorte, au moment des travaux qui seront réalisés au printemps, de veiller à ce que leurs demandes soient prises en compte, et, s'ils ont prévu des financements, de participer à ces aménagements. Le souci est que je n'ai pas de vue précise sur ce que ces ASL ont l'intention de faire à ce niveau-là.

Au niveau de l'altimétrie, nous avons répondu en commission qu'il n'y avait absolument aucune plainte d'aucun des constructeurs ou des propriétaires, des colotis, concernant un problème lié à cette altimétrie. Donc, n'ayant aucune trace au niveau de l'urbanisme, nous avons considéré que pour l'instant il n'y avait pas de problème.

M. Pilet : sur le reste, sur les éléments que j'ai amenés, j'ai bien compris toutes les réponses ? Il n'y a pas de souci, nous sommes bien d'accord ? ... D'accord.

Pour les cotisations, il faudrait quand même l'avoir en tête, parce que je ne voudrais pas que l'on vienne après réclamer des choses à la commune qui ne sont pas de son fait.

M. Briantais : nous traiterons tous ces sujets au moment où la demande de rétrocession sera formulée par les ASL auprès de la commune. Nous veillerons donc au moment de la réalisation des travaux à ce que tout le monde soit bien d'accord sur les aménagements qui seront faits. Une fois que nous aurons une idée claire des attendus, nous pourrions à ce moment-là vraiment débattre de la rétrocession envers la commune. Mais, M. CABANES doit déjà traiter les sujets avec les deux ASL pour tout ce qui est de ces demandes. C'est avant tout à lui à faire le nécessaire, et aux deux ASL également, de façon à régler ces problèmes entre eux. Nous, nous arrivons dans un second temps.

M. Pilet : juste pour finir : dire les dates et les délais, je crois que vous ne les avez pas dits, des objectifs pour finaliser cette reprise.

M. Briantais : à l'heure actuelle, l'aménageur attend les trois mois pour purger les éventuels recours. Donc, cela nous amène jusqu'à fin mars. Il s'est engagé, si le temps le permet, à commencer les travaux au mois d'avril.

Mme la Maire : le calendrier, c'est lui qui le tient, ce n'est pas nous. Nous espérons donc qu'il fera ce qu'il a à faire dans les délais les plus rapides possibles de façon à ce que nous puissions clôturer ce dossier dans les conditions que nous attendons.

Mme Marnac : j'ai juste une question, à laquelle je pense que vous avez répondu, mais je voulais juste être sûre que j'ai bien compris : en tant que futur gestionnaire de la voirie, il est quand même important d'avoir la sécurité de la bonne exécution de la couche de roulement. Actuellement, la couche sur laquelle roulent les véhicules est bien la couche définitive ?

M. Briantais : c'est bien la couche définitive. Donc, au moment de la réception des travaux, nous vérifierons la conformité et nous demanderons les réparations, si nécessaire, sur cette voirie.

Mme Marnac : voilà, c'était ma question. La réception de son état à aujourd'hui n'a pas encore été réalisée ?

Mme la Maire : je pense que des réparations sont à faire dessus. Nous voyons bien que des camions ont roulé sur les bordures de voie et ils ont dégradé par endroits. Donc, il y a fort probablement des interventions à y faire. Nous serons très vigilants là-dessus, nous n'avons pas l'intention de laisser passer quoi que ce soit.

Mme Marnac : d'accord. Merci.

Mme la Maire : juste, M. PILET, vous avez parlé du square de l'Ariège. Cela n'a rien avoir avec Hournes-Portérény, le square de l'Ariège est un autre sujet. Un projet d'aménagement sur cette voie-là a d'ores et déjà été travaillé avec le Muretain Agglo. Tout cela se fera en temps et en heure, c'est-à-dire une fois que les travaux en cours de construction des immeubles seront terminés, puisqu'une partie de l'aménagement de la voie incombe à l'aménageur Saint-Georges. Pour l'instant, nous sommes sur une voie privée. Par contre, ce qui nous appartient sera traité lorsque tous ces travaux seront finis dans ce secteur, de façon à faciliter l'accès sur le chemin Bénech.

M. Pilet : nous sommes bien d'accord ? Cela reviendra aussi dans le domaine public ?

Mme la Maire : lorsque ce sera fini, nous récupérerons effectivement l'intégralité de la voirie.

19 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX BASSE TENSION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉCOM - RD 632 PHASE 2 (délibération n° 2022-014)

M. Chouard : il est proposé de valider l'avant-projet sommaire, et de s'engager sur la participation financière de la commune, pour les travaux du SDEHG concernant la phase 2 des travaux de la route de Tarbes, soit du chemin Marial jusqu'au giratoire François Mitterrand :

Enfouissement des réseaux Basse Tension, éclairage public et Télécom

• Montant total HT estimé des travaux :	631 582,00 €
Soit :	
• TVA (récupérée par le SDEHG) :	97 571,00 €
• Participation du SDEHG :	243 600,00 €
• Part estimative à la charge de la commune :	290 411,00 €

Effacement des réseaux de télécommunication

• Montant total HT estimé des travaux :	140 000,00 €
• Subvention espérée	30 000,00 €
• Part estimative à la charge de la commune :	110 000,00 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication, dont le coût restant à la charge de la commune avant subvention est de 140 000 €. La commune pourrait obtenir une subvention de 30 000 €. Le détail est précisé dans la convention à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune. La convention était dans le dossier du SDEHG annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Le projet est conforme au niveau d'éclairage normalisé, tout comme pour la Phase 1 : classe d'éclairage ME2 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201, ce qui correspond à une voie urbaine importante avec stationnement et vitesse inférieure à 50 km/h, avec un éclairage moyen de 20 lux avec un coefficient de conformité de 0.4.

22 mâts seront posés en remplacement des mâts existants d'une hauteur de 4 à 6 m (inter-distance de 25 m). Les lampes LED ont une puissance de 40W/29W.

Le matériel sera similaire à celui posé en Phase 1.

Le coût annuel de consommation en électricité après travaux est estimé à 378 € TTC/an. L'économie théorique engendrée est de 3 294 € TTC/an pour un gain en énergie de 91 %.

La maintenance de l'installation sera prise en charge par le SDEHG suivant les conditions habituelles pour le nettoyage et le fonctionnement. En cas de panne après expiration de la garantie, le remplacement du module LED, n'entrant pas dans le cadre de la maintenance, fera l'objet d'un devis avant remplacement.

Pour le réseau Télécom, les travaux consistent à enfouir le réseau télécommunication. La contribution d'Orange est répartie entre un prix de 8 € HT de terrassement par mètre linéaire de tranchée et la prise en charge des frais de main d'œuvre de câblage.

Les modalités de subventions accordées aux communes vont prochainement changer, ce qui aurait un impact non négligeable sur le montant des travaux de la phase 2 de la route de Tarbes. Le changement concernerait les travaux d'éclairage public, le montant de prise en charge du SDEHG serait de 50 % au lieu des 80 % actuellement, ainsi que les travaux portant sur la basse tension avec une prise en charge totale à la charge de la commune quand le montant sera supérieur à 100 000 €.

Le dossier du SDEHG était annexé à la convocation du Conseil Municipal, ainsi qu'une note de calcul.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme-VRD du 14 septembre 2021, par la commission finances du 15 septembre 2021, ainsi que par la commission urbanisme-VRD du 18 janvier 2022.

Lors de cette dernière réunion, des explications ont été demandées concernant le comparatif avec la phase 1 des travaux du SDEHG de la route de Tarbes :

- Un linéaire sensiblement équivalent à celui de la phase 1
- Des contraintes plus fortes concernant la structure de la voie avec une épaisseur de 30 cm de béton armé, ce qui entraîne des travaux de génie civil avec un matériel spécifique, donc des coûts supplémentaires de terrassement des tranchées et de main d'œuvre
- Un fort encombrement des réseaux en sous-sol
- Des ramifications de réseau plus importantes imposant la mise en œuvre de poteaux d'arrêt
- La prise en compte du nouveau marché public de travaux du SDEHG intégrant une actualisation des prix plus élevés.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

Mme Marnac : vous avez dit "taux d'actualisation", vous pouvez nous dire de combien s'il vous plaît ?

M. Chouard : le taux d'actualisation sur le marché ?

Mme Marnac : oui.

M. Chouard : je n'ai pas le détail des tarifs du marché du SDEHG. Le SDEHG nous fait un avant-projet avec

...

Mme Marnac : ... le taux actualisé ...

M. Chouard : ... ses nouvelles grilles tarifaires. Mais, nous n'avons pas son détail.

Mme Marnac : d'accord.

Par contre, lorsque vous avez dit que la longueur de la phase 1 et de la phase 2 était sensiblement identique, nous ne devons pas avoir les mêmes moyens de calculs parce que entre 550 mètres et 996 mètres, ...

M. Chouard : ... non, parce qu'en fait, lorsque vous regardez bien sur le tableau fourni, entre les basses tensions et l'éclairage public, nous pouvons avoir le détail, sur le réseau principal nous avons 493 mètres linéaires sur la phase 1, et lorsque vous regardez les totaux, nous avons finalement sur l'éclairage public beaucoup moins de mètres linéaires, mais dans des endroits nous avons beaucoup plus de mètres linéaires. Nous avons 300 mètres linéaires sur l'éclairage public, nous n'en avons que 160 sur la première phase, nous avons 690 mètres linéaires sur la basse tension, il y en a 832. Donc, je dirais que nous sommes d'un côté à 890 mètres et de l'autre côté à 832. Et, un point important : nous avons fait ajouter sur le devis 150 mètres linéaires, que nous n'avions pas sur la première phase, pour des fourreaux qui seront passés en attente de travaux, essentiellement pour le raccordement de prises électriques de recharges qui seront installées sur le parking du cimetière. Cela avait été précisé par la Directrice VRD lors de la commission. Donc, lorsque vous regardez, nous sommes à peu près sur les mêmes mètres linéaires, lorsque vous faites le cumul de tout.

Mme Marnac : je n'ai rien compris sur les mètres linéaires, mais ce n'est pas grave.

Autre question : vous avez dit qu'en fait un diagnostic mené sur l'existant avait permis d'établir la différence énorme de montants par rapport à l'estimation initiale. Est-ce que ce coût-là a été justifié par une étude du SDEHG ?

M. Chouard : je n'ai pas le détail, mais oui, il a effectivement fait des études de sol qui ont permis d'expliquer en commission la présence de béton que nous n'avions pas du tout sur la première phase, ou que nous avons juste à la fin de la première phase.

Mme Marnac : d'accord. Donc, est-ce que nous pourrions avoir les éléments ...

M. Chouard : ... de l'étude ? Mais bien-sûr ...

Mme Marnac : ... de l'étude, qui permettraient d'expliquer. Parce qu'en fait, vous nous demandez d'entériner un process sur lequel nous n'avons pas d'élément de justification. Le process induit forcément un coût.

M. Chouard : il n'y a aucun souci, le SDEHG nous fournira les études de sol.

M. Fédou : vous nous dites que c'est une grille des tarifs qui a été actualisée ?

M. Chouard : oui, au 1^{er} janvier.

M. Fédou : mais, ce sont exactement les mêmes chiffres qui nous ont été donnés le 15 septembre en commission finances. Si les chiffres ont été actualisés au 1^{er} janvier ...

M. Chouard : ... nous sommes sur un avant-projet ...

M. Fédou : ... oui, mais au 15 septembre c'était déjà les mêmes chiffres. Et nous avons déjà alerté sur le surcoût. Donc là, aujourd'hui, nous nous retrouvons avec les mêmes chiffres, c'est donc pour cela que nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. Pilet : je vais me permettre de rebondir là-dessus. Effectivement, il avait anticipé, c'est-à-dire qu'il avait anticipé en août les augmentations du 1^{er} janvier.

M. Chouard : tout à fait. Mais, M. PILET, je vais vous répondre là-dessus. Depuis deux ans nous vivons avec la crise Covid, et cela fait plus d'un an et demi que les entreprises prévoient les anticipations tarifaires. Les augmentations qui sont liées à l'ensemble des matériaux de base font que depuis maintenant plus d'un an, et depuis le début de la Covid, les entreprises anticipent en effet les hausses de tarifs. Tout à fait.

M. Pilet : bon, nous entendons. Ce qui est étonnant, c'est que ce sont les mêmes justifications amenées que celles pour la phase 1, qui avaient justifié la venue en Conseil Municipal du responsable du SDEHG, qui s'était excusé de son erreur. Donc, je pense que, tout simplement, il y a un rattrapage de ce manque à gagner de la phase 1 sur la phase 2, et je pense que l'explication se situe uniquement là.

M. Chouard : M. PILET, je vous invite à ...

Mme la Maire : ... je ne peux pas vous laisser dire cela, M. PILET.

M. Pilet : je le dis, je le dis ...

Mme la Maire : ... je ne peux pas vous laisser dire cela, c'est malhonnête ...

M. Chouard : ... oui, c'est malhonnête vis-à-vis du SDEHG. Je rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux que la réunion sur ce chantier a lieu tous les mardis matin à 9 heures, et que vous êtes tous les bienvenus pour venir voir comment fonctionnent les travaux, pour ceux que cela intéresse, pour vérifier ce que je suis en train de vous détailler là. Lorsque nous ouvrirons une tranchée, vous verrez que le béton est là. Le SDEHG ne nous raconte pas d'histoire sur le fait qu'il y a la présence de béton. Tous les mardis matin vous pouvez vous arrêter sur le chantier, allez voir les équipes d'EIFFAGE, elles se feront un immense plaisir, comme elles le font d'ailleurs auprès des riverains, de vous expliquer les travaux qu'elles font et de ce qu'elles trouvent. Vous le verrez en réel.

M. Pilet : vu l'expérience de la tranche 1, je pense que les éléments étaient connus, je redis bien que ce sont les mêmes éléments qui arrivent à posteriori pour justifier un coût que nous jugeons prohibitif et pas adapté. J'ai vu sur le document que c'est justement, comme vous le dites, un avant-projet, qu'il pourrait y avoir encore une hausse, et cela m'inquiétait pour la suite. En tous cas, cela renvoie à une non maîtrise de la situation assez clairement.

M. Chouard : je vous invite vraiment à venir dire cela aux équipes le mardi matin, M. PILET. Ayez le courage de venir dire cela aux équipes qui travaillent tous les jours, qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il vente, à - 10°, venez dire cela aux équipes. Venez voir les gens et le leur dire.

M. Pilet : ... ce n'est pas aux équipes. Si vous voulez nous organiser une rencontre avec le responsable du SDEHG, nous allons discuter avec lui ...

Mme la Maire : ... je crois que ...

M. Pilet : ... excusez-moi, je veux finir, parce que ces petites allusions ... Ce ne sont pas les responsables de chantier qui sont responsables du budget des engagements de la commune quand même. Ce n'est pas eux qui décident, ce n'est eux qui vont fixer les prix, il faut arrêter de dire n'importe quoi. Donc, faites comme la dernière fois, invitez le SDEHG à revenir et qu'il s'explique avec les éléments ...

Mme la Maire : ... je crois que nous avons eu les explications, M. PILET, et ...

M. Pilet : ... et je finis sur une chose qui manque. Il manque Orange. Depuis cinq mois, Orange n'a pas eu le temps d'avancer sur le chiffrage de son devis ? Parce que si nous avons bien compris, ce n'est pas encore définitif.

M. Chouard : ce sont toujours des estimatifs, c'est ainsi que cela fonctionne. Je suis désolé, mais je ne suis pas Orange, je ne suis pas responsable de cela. Aujourd'hui, nous travaillons sur des estimatifs. Nous avons une autre problématique. Aujourd'hui, sur ce type de chantiers, nous faisons un estimatif, malgré une barrière de

prix avec un mètre linéaire, parce que parfois il y a moins de soucis, parfois il y en a plus. Quand nous ouvrons, nous avons parfois de très mauvaises surprises ...

Mme la Maire : ... d'autant qu'il y a de très nombreux réseaux sur toute la route de Tarbes, c'est donc un chantier compliqué. Cela dit, vous auriez peut-être choisi, vous, votre groupe "le Front de Gauche", de ne pas faire ...

M. Pilet : ... non, stop, ce n'est pas "Front de Gauche", vous dites "l'Humain d'Abord", ne dites pas "Front de Gauche" s'il vous plaît ...

Mme la Maire : ... vous vous appelez toujours "Ami-e-s du Front de Gauche de l'Ouest Toulousain" ...

M. Pilet : ... voilà, vous dites ça, ça va, parfait.

Mme la Maire : donc, peut-être auriez-vous choisi de ne pas faire des travaux sur la route de Tarbes, de la laisser en l'état, ou alors de les faire à minima, sans reprendre les réseaux, sans enfouir les lignes électriques et les lignes Orange. Peut-être auriez-vous fait ce choix-là. C'est le vôtre. Nous, nous avons choisi, quand nous avons lancé ce chantier de la route de Tarbes, d'en faire une belle voie urbaine, avec la qualité qui s'impose. Donc, à partir de là, les travaux sont effectivement chers, nous sommes d'accord. Il faut savoir ce que nous voulons, nous voulons que ce soit fait correctement et que le rendu soit de qualité. Donc, nous nous en donnons les moyens parce que ces travaux-là, nous les faisons pour les générations futures également. La route de Tarbes sera refaite pour des dizaines d'années, et elle sera faite, et bien faite. Je peux comprendre que vous trouviez cela cher, moi aussi, M. PILET, mais nous le faisons malgré tout. Donc, cela suffit, nous arrêtons là-dessus ...

M. Pilet : ... non, j'ai une dernière ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas la peine de débattre ...

M. Pilet : ... ce n'est pas un débat, c'est une autre intervention, je veux juste reprendre parce que nous sommes d'accord sur la même chose. La différence, c'est que nous, nous voulons connaître la maîtrise des coûts et la maîtrise budgétaire. Avoir un chantier comme celui-là pour lequel nous ne savons pas de manière précise où nous allons, cela nous inquiète par rapport aux finances, par rapport aux autres choix.

Mme la Maire : d'accord. Je vous rassure, jusqu'à preuve du contraire ...

M. Pilet : ... je veux juste finir ...

Mme la Maire : ... la gestion des finances de la commune ...

M. Pilet : ... excusez-moi, sur une chose que vous ne vouliez pas que je dise. J'ai dit tout haut, et très clairement, ce qu'ont dit de nombreux Élus dans les commissions, y compris des Élus de votre groupe.

Mme la Maire : mais bien-sûr que c'est cher. Mais bien-sûr ...

M. Pilet : ... non, je ne parlais pas du fait que ce soit cher, je parle du rattrapage de la phase 1 sur la phase 2.

Mme la Maire : non, je ne peux pas vous laisser dire cela, M. PILET ...

M. Pilet : ... vous vous expliquerez ...

Mme la Maire : ... c'est facile de dire cela ...

M. Pilet : ... vous vous expliquerez avec certains de vos colistiers qui, dans les commissions, ont eux-mêmes dit la même chose et nous étions d'accord. Donc, je ne fais que dire tout haut ce que pensent beaucoup d'autres personnes autour de cette table. Que cela soit bien clair.

Mme la Maire : c'est vous qui le dites.

M. Pilet : ce sont aussi les autres Élus qui le disent.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur l'enfouissement des réseaux basse tension, l'éclairage public et Télécom pour la phase 2 des travaux de la route de Tarbes selon les conditions ci-dessus énoncées.

VOIE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Richard, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Mailhé et Pilet)

20 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : rien de particulier, si ce n'est le bureau communautaire prévu le 24 janvier, au cours duquel nous sera proposé le projet de pacte communautaire. En suivant, en fonction du travail qui aura été mené lors de ce bureau, il sera proposé à la Conférence des Maires élargie du 1^{er} février.

Vous avez été destinataires d'une invitation pour une rencontre avec le Président du Muretain Agglo, qui a souhaité, il m'a demandé si j'étais d'accord, je ne vois pas à quel titre je pourrais ne pas l'être, rencontrer les Élus Fonsorbais. Ce sera le 25 janvier dans cette salle.

M. Pilet : sur le Muretain Agglo, c'est possible d'avoir quelques précisions par rapport au départ du SIECT ? Puisqu'il y avait un protocole d'accord valable jusqu'au 31 décembre. J'ai eu de manière informelle les informations, mais il me semble important que l'ensemble des Élus ait les mêmes informations.

Mme la Maire : pour l'instant, le Préfet n'a pas pris la main, il se donne six mois, jusqu'au 4 juillet 2022 me semble-t-il. Donc, pour l'instant, si nous avons un souci quelconque, notamment une fuite sur la commune, nous nous adresserons au SIECT.

M. Pilet : et par rapport aux travaux de la route de Tarbes, c'est le SIECT ?

Mme la Maire : les travaux de la route de Tarbes sont pour l'instant en stand-by. Non, le SIECT ne les portera pas. Nous avons donc écrit au Président du Muretain Agglo, au Préfet et au Président du SIECT sur le fait que le protocole qui avait été signé par le Président du Muretain Agglo et le Président du SIECT prévoyait les travaux de la route de Tarbes. Cela veut dire que les travaux sont retardés, c'est clair. Nous n'avons pas reçu de réponse au dernier courrier envoyé la semaine dernière. Je n'ai pas d'illusions ; dans la mesure où les travaux doivent débiter par le réseau d'eau potable, leur début sera retardé. J'ose espérer que cela se passera dans le courant du premier semestre, mais je n'ai pas beaucoup d'illusions. Je pense que le Préfet va laisser s'écouler tranquillement, à la fois l'eau du SIECT, et le temps jusqu'au 4 juillet. Nous verrons.

M. Pilet : dans les mêmes informations, dans le suivi des dossiers, est-ce que des éléments ont avancé sur l'impôt sur la LGV pour savoir combien nous allons payer ?

Mme la Maire : les dernières informations que j'ai sur la LGV, mais pour l'instant les chiffres n'ont rien d'officiel, je suppose que cela va se confirmer, il semblerait que la participation du Muretain Agglo ait été revue à la baisse puisque le tour de table des financeurs a été élargi. Il semblerait donc que les montants attendus du Muretain Agglo soient inférieurs à 30 millions d'euros. Sachant qu'au tour de table auquel je fais référence, sont venus s'asseoir le Département de l'Ariège, les communautés de communes, qui jusqu'à présent n'étaient pas concernées mais devraient l'être, à savoir Cœur de Garonne, la Save au Touch (qui ne s'appelle plus ainsi). Donc, leur participation permet de faire baisser celle du Muretain Agglo. Voilà les informations que j'ai, mais elles n'ont rien d'officiel, je n'ai pas de certitude sur le montant.

M. Pilet : vous avez dit qu'un pacte allait être proposé. Est-ce qu'il a déjà été communiqué ? Est-ce que nous pourrions le consulter ? Est-ce que vous en connaissez la teneur ? Il va dans quel sens ?

Mme la Maire : le Président du Muretain Agglo viendra mardi, vous pourrez lui poser la question.

M. Pilet : vous, en tant qu'Élue communautaire, vous avez les éléments ou pas ?

Mme la Maire : j'ai quelques éléments, mais ce sont aujourd'hui des éléments de travail, je ne suis pas sûre que ce soit opportun d'en parler ce soir. Nous aurons un Bureau Communautaire lundi. A la sortie, je pourrai vous en parler, mais M. André MANDEMENT viendra mardi, vous pourrez donc l'interroger.

M. Pilet : et la dernière question sur le Muretain Agglo : où en sommes-nous de l'étude pour le coût du départ de la commune ?

Mme la Maire : nous avons eu aujourd'hui une visio avec l'ensemble des Maires des communes concernées et le cabinet KPMG. Il lui manque encore quelques éléments que doit fournir le Muretain Agglo. Mais il pense pouvoir nous fournir une analyse financière dans la première quinzaine de février.

Mme Marnac : pardon, juste pour mon information. Vous avez dit que dans les nouveaux financeurs des COMCOM (COMMunautés de COMMunes) allaient être intégrées. Mais à quel titre en fait ? Ils ont élargi avec moins de population ?

Mme la Maire : oui, ce qui sera pris en considération, c'est la population. Mais, elles sont concernées à cause de la distance par rapport à la future gare LGV ...

Mme Marnac : ... c'est une notion de proximité ...

Mme la Maire : ... c'est une notion de moins d'une heure de la gare, c'est à ce titre-là qu'elles pourraient participer.

Mme Marnac : d'accord. Merci.

Mme la Maire : dans l'Ariège, elles ne sont pas forcément à moins d'une heure, mais peut-être estiment-elles qu'avoir une Ligne à Grande Vitesse n'arrivant pas trop loin est également nécessaire pour le développement de leur département. Je suppose, je ne veux pas parler à la place du Département de l'Ariège.

21 - LE MURETAIN AGGLO - MODIFICATION DES STATUTS POUR LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE SUPPLÉMENTAIRE EN MATIÈRE DE TOURISME ET DE CHEMINS DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (délibération n° 2022-015)

M. Séverac : le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a approuvé, par délibération du 14 décembre 2021, le transfert au Muretain Agglo de la compétence supplémentaire suivante :

En matière de tourisme :

- Étude, création, aménagement, entretien, balisage des sentiers de promenade et de randonnée hors Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Cette délibération intègre cette disposition en un point 6 au C de l'article 2 chapitre I des statuts du Muretain Agglo ainsi modifiés.

Cette délibération prévoit également l'ajout d'une habilitation statutaire pour permettre à la Communauté du Muretain Agglo de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin de pouvoir bénéficier d'une délégation en matière d'entretien et de balisage des sentiers de promenade et de randonnée inscrits au PDIPR. Cette disposition est intégrée à l'article 3 des statuts.

Aussi, conformément aux articles L 5211-17 et L 5211-20 du CGCT, il est proposé d'approuver le transfert de compétence et l'ajout de l'habilitation statutaire. Il convient également d'approuver les statuts ainsi modifiés. La délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021, les statuts modifiés et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.

J'ajoute que le Muretain Agglo avait déjà proposé une modification des statuts pour l'intégration de cette compétence "tourisme", mais les services de la Préfecture avait formulé des observations. Sa délibération du 14 décembre 2021 prend donc en compte les modifications demandées par la Préfecture.

M. Pilet : une précision. J'étais présent au Conseil Communautaire et je n'ai pas compris la réponse. Vous allez peut-être pouvoir m'éclairer. C'est le Muretain Agglo qui entretiendra donc ces chemins, s'il s'en crée, ce sera lui qui les créera, et la commune n'aura plus à s'occuper de ces terrains qui entreront dans ce plan. Les explications étaient un peu confuses. Je me permets donc de reposer la question. Parce que si c'est une compétence communautaire, il appartient au Muretain Agglo de prendre en charge l'ensemble de l'entretien.

M. Séverac : comme pour la voirie.

Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable, transition écologique et qualité de vie" : en principe, les chemins seront entretenus par le Département suite au signalement de personnes vigilantes. Comme pour tous les chemins de grande randonnée et autres, c'est le Département qui les entretiendra.

Pour faire ces chemins, nous avons la possibilité de créer un dossier dans le cadre du PDIPR. Nous avons essayé de le faire pour le chemin de Cantelauze, mais nous n'avions pas pu parce que nous avons trop de béton pour intégrer un fléchage ; l'entretien, c'est aussi le fléchage, l'aide comprend le marquage, le fléchage et la cartographie, essentiellement. Donc, ...

M. Pilet : ... qui va payer l'entretien ? C'est le Département ? Le Muretain Agglo ? Ou les communes ?

Mme Vitet : le Département, avec la Fédération Française des Randonnées ...

Mme Marnac : ... c'est un transfert de compétences, nous devons forcément transférer la gestion.

Mme la Maire : "étude, création, aménagement, entretien, balisage des sentiers de promenade et de randonnée hors PDIPR". Donc, quand je le lis ainsi, je le traduis par le fait que la compétence est prise par le Muretain Agglo et que c'est lui qui portera le coût de création et d'entretien.

Mme Marnac : sinon, en fait, en quoi consiste le transfert de compétence s'il n'y a pas l'entretien ?

M. Séverac : le transfert de compétence dans les statuts, c'est une chose. Ce sera de la responsabilité du Muretain Agglo. La manière dont ce sera géré n'est pas déterminée par le transfert statutaire ...

Mme Marnac : ... après, il peut y avoir une convention ...

M. Séverac : ... je prends l'exemple de la voirie. C'est aujourd'hui une compétence statutaire, c'est le Muretain Agglo qui fait, mais c'est nous qui payons au bout du compte.

Mme Marnac : dont une partie avec les dotations, oui, mais pas la totalité.

Mme la Maire : si. Il perçoit les subventions pour nous, et c'est fatalement diminué d'autant. Mais, nous payons l'intégralité des travaux de voirie, le Muretain Agglo ne participe à rien sur ces travaux. La participation du Muretain Agglo, c'est zéro.

M. Séverac : donc, normalement, il doit le prendre en charge, ensuite nous verrons comment.

M. Pilet : parce que lors des débats en Conseil Communautaire, les réponses n'étaient pas claires du tout ...

M. Séverac : ... oui, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas clair.

Mme la Maire : de toute façon, transférons la compétence au Muretain Agglo, en espérant que ce sera lui qui portera la création des chemins de randonnée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du Muretain Agglo pour le transfert de compétence supplémentaire en matière de tourisme et de chemins de promenade et de randonnée, ainsi que pour l'ajout de l'habilitation statutaire à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin de pouvoir bénéficier d'une délégation en matière d'entretien et de balisage des sentiers de promenade et de randonnée inscrits au PDIPR.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 - SMGALT - MODIFICATION DES STATUTS (délibération n° 2022-016)

Mme la Maire : le Conseil Syndical du SMGALT (Syndicat Mixte Garonne, Aussonnelle, Louge, Touch) a procédé, par délibération en date du 2 décembre 2021 (n° 2021/12/04), à une modification de ses statuts, à savoir :

- Régularisation du titre des statuts du Syndicat : "SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents" remplacé par "Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch".
- Modification de l'article 2 :
 - augmentation du périmètre d'adhésion de la Communauté de Communes du Volvestre aux communes de Carbonne (85 %), Montaut (6 %), Rieux Volvestre (10 %)
 - actualisation, pour les Communautés de Communes Cœur de Garonne et du Volvestre, des territoires listés dans "pour tout ou partie du territoire des communes de"

Il est donc proposé de se prononcer sur ces modifications des statuts, qui étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.

En fait, la commune est adhérente à ce syndicat juste pour la compétence "gestion des ressources en eau existantes", c'est-à-dire les retenues de Fabas/Saint-André, de Savères/Lautignac et de la Bure. Il s'agit de retenues collinaires dont le syndicat est propriétaire.

Ces retenues ont une vocation agricole (irrigation). La retenue de la Bure sert également à réalimenter le Touch pendant la période de fermeture du canal de Saint-Martory afin de sécuriser l'alimentation en eau des Syndicats d'eau potable. Ceci était juste une information, parce que je me demandais moi-même à quel titre nous adhérons à ce syndicat et ce qu'il faisait pour nous. Vous avez donc la réponse, et je l'ai également.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SMGALT selon les raisons ci-dessus énoncées.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

23 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du Groupe scolaire de la Béouzo

La décision était jointe à la convocation du Conseil Municipal.

Une réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu sur le sujet pour expliquer les tenants et aboutissants de cette décision, qui est la suivante :

"Par décision municipale en date du 30 août 2021, le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire de la Béouzo a été attribué au groupement d'entreprises dont le mandataire est la SARL ARCOSER.

Le montant estimatif des travaux au moment du lancement du marché de maîtrise d'œuvre était de 539 338,00 € HT.

Le forfait provisoire de maîtrise d'œuvre s'élevait à 49 996,63 € HT auquel s'ajoutait la mission OPC pour un montant de 2 300 € HT et la mission SSI pour 1 700,00 € HT, soit un montant total de 53 996,00 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoit que le maître d'œuvre s'engage sur un coût pour les travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) et un avenant fixe son forfait définitif de rémunération.

Au stade de l'APD, le montant estimatif des travaux est de 804 012,00 € HT.

L'application du taux de rémunération de 9,27% entraînerait une augmentation du forfait de rémunération de 49,07 % (le montant correspondant est de 74 531,91 €).

La différence entre les deux estimations avait été expliquée lors de la commission travaux du 15 novembre 2021 :

Lors de l'estimation initiale, réalisée par un spécialiste en aéraulique et un architecte, conseillés par la maison de l'économie d'énergie, le remplacement des centrales VMC (hors réseaux) a été chiffré à l'identique (simple flux).

Le maître d'œuvre, lors de l'étude, a privilégié le remplacement de l'ensemble de l'installation (aujourd'hui en simple flux), par de la VMC double flux comprenant : centrales double flux, groupes d'extraction, terminaux, réseaux et accessoires. Cet équipement est nécessaire pour ce type d'établissement pour le respect de la réglementation sur la qualité de l'air intérieur, les économies d'énergie en comparaison d'une nouvelle installation simple flux et un meilleur confort.

Le nouveau taux de rémunération est de 55 996,00 € HT (différence avec le montant avec application du taux de rémunération : 18 535.91€) auquel s'ajoutent les missions complémentaires OPC et SSL."

Ce dossier a donc été discuté et expliqué en Commission d'Appel d'Offres, à laquelle votre représentant était absent. Mais, nous lui avons communiqué l'ensemble des éléments pour justifier la signature de ce document de ma part.

M. Pilet : sur ce point, je pense que, tout à fait au départ, justement, le représentant de notre groupe, qui est absent, avait indiqué que la simple ventilation n'était pas suffisante. Il avait proposé un traitement de l'air avec chauffage intégré. C'est dommage qu'on ne l'ait pas entendu quand il essayait de le dire. Par contre, ce serait bien d'entendre la notion de chauffage intégré qui permettrait de faire des économies, même si c'est plus cher à l'achat et à l'installation. Mais, en utilisation, puis pour rentrer dans le point que nous avons vu tout à l'heure par rapport à la Région, les économies seraient fort importantes, tant pour les finances que pour la planète.

Dans les coûts supplémentaires, il y a l'absence de l'isolation des combles. Nous voulions donc nous assurer qu'il y aura un entretien bi-annuel du système de sécurité incendie puisque c'est quand même là aussi très particulier.

Cela dépasse l'histoire de la rémunération d'aujourd'hui, mais j'en profite pour le dire : bien penser qu'il y aura aussi un entretien des filtres tous les trois mois, et que ce soit bien noté, bien clair et pris en charge, sinon cela joue sur la qualité de l'air.

Mme la Maire : nous vous remercions de nous le rappeler, nous allons faire en sorte que nos équipements soient bien entretenus.

M. Pilet : pour la sécurité incendie nous y reviendrons parce qu'il n'y a pas d'isolation au niveau des combles, il n'y a pas ...

Mme la Maire : ... attendez, M. PILET, ...

M. Pilet : ... c'est primordial ...

Mme la Maire : ... ce qui doit être fait sera fait. Je vous rappelle que cette école a été construite en 1993, et que depuis, les commissions de sécurité sont passées ; jusqu'à présent, nous n'avons strictement eu aucune remarque sur la sécurité incendie dans cette école. Donc, ne laissez pas entendre que ...

M. Pilet : ... je ne laisse pas entendre, je dis de faire très attention, et peut-être d'entendre aussi les personnes qui maîtrisent certains sujets donner des indications, cela éviterait toutes ces modifications que nous avons.

Mme la Maire : bien-sûr.

M. Pilet : et oui, bien-sûr, mais cela avait été dit, et cela n'a pas été écouté. Après, on va s'étonner que M. BONNET s'agace. Mais il maîtrise quand même les choses.

24 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions avoir un bilan des permis de construire accordés en 2021 avec la répartition par type de logements, la part de logement social et le nombre d'habitants supplémentaires qui en découle.

M. la Maire : nous avons reçu la question il y a 48 heures, donc les services n'ont matériellement pas eu le temps de répondre. Donc, nous vous répondrons lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. Pilet : excusez-moi. Ce n'est pas 48 heures, c'était lundi soir.

Mme la Maire : M. PILET, nous l'avons reçue en temps et en heure. Mais, c'est une charge de travail

...

M. Pilet : ... ce n'est pas pour polémiquer, c'est une question, je vais le dire pour les années futures, que nous posons chaque année au même moment. Donc, ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas un problème, mais reposez-la. En attendant, ...

M. Pilet : ... préparez déjà pour janvier 2023 la même question.

Mme la Maire : très bien, nous y penserons. En attendant, les services travaillent, il n'est pas anodin de sortir ces chiffres-là, cela prend donc un temps nécessaire, nous les sortirons pour le prochain Conseil Municipal, à priori le 10 février. Nous vous les donnerons, il n'y a pas de souci.

2. Les dernières pluies ont entraîné une nouvelle fois des débordements du tout à l'égout dans les fossés : est-il possible de prévoir un nettoyage des fossés vu les immondices qui s'y retrouvent ? Et, pourquoi les bassins de rétention, lors de ces épisodes, restent presque secs : Carrelasses, haut et bas, Treize Vents, etc. ?

Mme la Maire : un recensement des fossés et des sites qui ont posé problèmes lors des deux derniers épisodes pluvieux a été réalisé par les Services Techniques avec contrôle sur site. Les actions à mener ont été planifiées, à savoir des curages de fossés, des investigations complémentaires sur les réseaux, par passage de caméras si nécessaire.

Concernant les bassins de rétention, tous n'ont pas la même conception. Certains ont des canalisations sous chaussée surdimensionnées pour faire de la rétention d'eau, d'autres se remplissent de suite, mais ont un débit de fuite contrôlé avant rejet au réseau ou au milieu naturel ; d'autres encore ont une capacité d'infiltration qui permet de minimiser le volume de rétention, et certains combinent plusieurs procédés. Tous font l'objet d'un arrêté préfectoral (déclaration ou autorisation en fonction des volumes collectés).

Concernant les bassins de rétention, ils sont entretenus par la commune.

RÉSEAU 31 réalise les interventions d'hydrocurage, ainsi qu'un contrôle trimestriel pour s'assurer de la bonne marche de tous les bassins de rétention de la ville. Donc, tous les bassins de rétention de la ville fonctionnent correctement. C'est contrôlé par RÉSEAU 31, qui a la compétence nécessaire et suffisante pour pouvoir en juger.

Nous ne savons pas trop de quel bassin vous parlez sur les Carrelasses. Quant à celui des Boulbènes, il n'est pas rétrocedé et est entretenu par ALTÉAL. Il fonctionne correctement, sauf que derrière il se vide dans des fossés. Tout est plat, comme vous avez pu le remarquer, nous sommes dans la plaine, mais quand le Merdaillon est à saturation, fatalement, l'écoulement n'est pas possible. Et là, nous avons eu une pluviosité, sur les deux événements, que ce soit celui de septembre ou celui d'il y a 15 jours/3 semaines, tout à fait exceptionnelle, c'est la première fois que nous voyons l'alerte rouge "pluies-inondations" sur la Haute-Garonne. Cela explique donc aussi le fait que nos réseaux aient débordé avec ce que cela entend comme conséquences sur les réseaux d'assainissement.

Le bassin de la résidence des 13 Vents n'est pas encore rétrocedé, nous sommes en cours de discussions avec la SA les Chalets. Nous avons bien-entendu demandé au concessionnaire RÉSEAU 31 de vérifier le bon fonctionnement des réseaux dont il a la charge (pluvial, assainissement), ils ont donc été contrôlés et le bassin de rétention fonctionne tout à fait correctement à la résidence des 13 Vents.

M. Pilet : vous répondez au-delà, mais, ce qui choque, d'après les retours que nous avons eus, c'est que nous voyons les fossés déborder, je pense notamment aux Boulbènes où le niveau de l'eau était supérieur au bassin de rétention, qui lui est vide. Et sur différents endroits, dans les bassins de rétention nous ne voyons pas, ou peu d'eau. Donc, la question des habitants, et de nous, est de se dire du coup à quoi servent ces bassins de rétention s'ils ne sont pas là pour stocker l'eau pour éviter qu'elle aille s'écouler.

Mme la Maire : de quels bassins parlez-vous, M. PILET ?

M. Pilet : j'en ai cité quelques-uns, mais il y en avait plusieurs, si vous avez fait le tour de la commune lundi, il y a celui dans les Carrelasses où il y avait ça d'eau, celui aux Boulbènes du lotissement qui n'est pas encore rétrocedé, les 13 Vents. Par contre, le bassin de rétention situé tout à fait au bout de cet endroit était plein ; on voyait bien qu'il fonctionnait. Donc, la question était de se dire, de comprendre comment ils fonctionnaient, puisque la logique des uns et des autres est de se dire qu'ils sont là pour retenir l'eau et éviter qu'elle s'écoule de manière ...

Mme la Maire : ... écoutez, pour RÉSEAU 31, qui a la compétence, et à qui nous faisons confiance, ces bassins fonctionnent bien. Je vous rappelle que sur le secteur, nous devons en faire deux supplémentaires, un sur le terrain de la gare et un dans le bois côté gauche du chemin des Carrelasses.

Mme Ripoll, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : juste un aparté pour un bassin de rétention : un bassin de rétention n'est pas là pour retenir l'eau, il est là pour récupérer l'eau et pouvoir avoir un débit de fuite tranquille. Mais s'il n'y a pas d'eau dedans, c'est que le bassin de rétention fonctionne bien, parce que l'évacuation se fait tout doucement ; et il y a aussi de l'infiltration.

Mme la Maire : oui, d'autres ont une capacité d'infiltration qui permet de minimiser le volume de rétention et certains combinent plusieurs procédés, je n'avais pas terminé de lire la phrase, ...

Mme Beaufort, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : ... le bassin de rétention du Pré Fleury, dans mon lotissement, fonctionne très bien, je suppose puisque RÉSEAU 31 l'a qualifié comme étant l'un

des meilleurs de la ville de Fonsorbes, et le mieux entretenu. Donc, j'en suis très fière. Il fonctionne bien et les canalisations sont suffisamment grandes pour accueillir des pluies décennales. C'était d'ailleurs le litige qu'il y a avait eu au début, certains estimaient que les canalisations étaient trop larges. Donc, il retient des pluies de niveau décennal. J'ai des photos pour vous montrer le bassin de rétention en septembre, il retient donc très peu, le flux s'écoule en lenteur. Ensuite, deux ou trois heures plus tard, il est redevenu sec. Cela s'appelle un bassin de rétention sec.

M. Pilet : pour cela, d'accord. Sauf qu'après, au moment de l'épisode quand l'eau déborde sur les routes, etc., nous nous étonnons, nous nous posons la question, puisque lorsque nous y allons quand il pleut, les fossés débordent sur la chaussée, nous voyons que certains bassins de rétention sont pleins, d'autres vides, nous nous posons la question ...

Mme Beaufort : ... il était plein, j'ai la photo, je vais vous montrer.

M. Pilet : oui, moi aussi j'ai la photo, j'y suis allé sous la pluie lundi matin, il était vide.

Mme Beaufort : ce n'était pas en septembre, moi, j'ai la photo de septembre.

M. Pilet : moi, j'ai la photo quand il a débordé ...

Mme Beaufort : ... les fossés étaient pleins ...

Mme la Maire : ... nous allons passer à autre chose.

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : s'il vous plaît. En bas du chemin des Capelliers, ce n'est pas d'aujourd'hui que le tout à l'égout déborde, il n'y avait pas de pluies torrentielles comme il y a eu là, je comprends, mais les autres fois, nous avons eu le même problème. Une caméra devait y être passée, cela n'a toujours pas été fait. De plus, quand nous venions regarder les fossés, je vous invite quand même à venir derrière le chemin piétonnier de la gare, vous verrez que les fossés sont pleins de graisse et sont bouchés à certains endroits. Il y a même du gravier, il y a de tout maintenant dans les fossés. Donc, il y a quand même quelque chose à faire, c'est urgent. Des plantes grasses poussent au bout des buses, et là il est vrai qu'il n'y a plus du tout de circulation. Tout déborde.

Mme la Maire : il m'a été dit que les têtes de pont, je ne sais si celles-ci en font partie, ont été contrôlées et qu'à priori cela passe partout. Nous demanderons aux services de regarder tout particulièrement ...

Mme Bobo : ... nous avons les jardins inondés d'eau graisseuse. Ce n'est pas possible. Nous ne pouvons pas, chaque fois qu'il pleut, être dans les fossés en train de nettoyer. C'est ingérable.

Mme la Maire : nous regarderons tout particulièrement ces fossés.

25 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : la prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 10 février 2022.

Pour ceux qui seront disponibles mardi prochain, M. MANDEMENT sera présent ici à 18 heures.

Je vous souhaite une bonne soirée.

M. Fédou : il faut vous répondre pour notre venue ou pas ?

Mme la Maire : non. J'ai demandé à M. MANDEMENT à qui il voulait parler. A l'ensemble du Conseil Municipal, aux Élus de la Majorité ? Sa réponse a été que c'était à moi de voir. Je lui ai donc dit les Élus du Conseil Municipal, c'est légitime par rapport au contexte. Non, vous n'avez pas besoin de nous répondre. Participeront ceux qui pourront venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
MARNAC Sandrine

